Nations Unies

S/PV.8133



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8133e séance

Mardi 12 décembre 2017, à 15 heures

New York

Président :	M. Kawamura	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Italie	M. Lambertini
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
	Sénégal	M. Ciss
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli Frieri

Ordre du jour

La situation au Myanmar

17-43750 (F)







La séance est ouverte à 15 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Myanmar

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh et du Myanmar à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, qui vont présenter des exposés, à participer à la présente séance : M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques; et Mme Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à présenter un exposé sur les événements récents au Myanmar. Je me félicite de la participation de l'Ambassadeur Hau Do Suan et de l'Ambassadeur Masud Bin Momen. Je me félicite également d'avoir à mes côtés Mme Pramila Patten, Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

Le nombre de réfugiés qui sont entrés au Bangladesh depuis le 25 août est estimé à plus de 626 000. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans la lettre qu'il a adressée au Conseil le 2 septembre (S/2017/753), nous devons promouvoir collectivement l'adoption de politiques visant à mettre fin au cycle vicieux de discrimination, de violence et de déplacements dans l'État Rakhine.

La déclaration présidentielle adoptée par le Conseil le 6 novembre (S/PRST/2017/22), qui réaffirme la souveraineté, l'indépendance politique, l'intégrité territoriale et l'unité du Myanmar, souligne également qu'il incombe au premier chef au Gouvernement de protéger sa population, notamment par le respect de l'état de droit et par le respect, la promotion et la protection des droits de l'homme. Durant ma visite en octobre, j'ai abordé avec les autorités la question de l'appui que pourrait fournir l'ONU dans ces domaines clefs.

Ma visite s'est déroulée peu de temps après l'allocution prononcée par la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi le 12 octobre pour répondre aux préoccupations humanitaires dans l'État Rakhine et à la question du retour des réfugiés depuis le Bangladesh. Nous saluons la décision de la Conseillère d'État de créer le Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État Rakhine et nous nous félicitons qu'elle ait signé le mémorandum d'accord entre le Myanmar et le Bangladesh portant sur les retours.

Nous sommes également encouragés par l'annonce que la nouvelle Commission consultative, qui est composée d'experts internationaux, et le Comité chargé de mettre en œuvre les recommandations sur l'État Rakhine se réuniront début janvier pour finaliser les plans d'action pour la réhabilitation et le développement de la région. Nous espérons que ces plans seront rapidement suivis de mesures concrètes.

La visite effectuée par la Conseillère d'État dans l'État Rakhine le 2 novembre était un geste important. Nous exhortons les dirigeants du Myanmar, notamment dans l'armée, à condamner l'incitation à la haine raciale et à la violence. Nous les encourageons à adopter des mesures visant à apaiser les tensions intercommunautaires et à créer un environnement propice à des rapatriements dans la sécurité et la dignité, notamment par le biais d'initiatives interconfessionnelles.

Nous avons fait savoir aux autorités que les capacités, les pratiques optimales et la longue expérience de l'ONU peuvent contribuer à atteindre leurs objectifs déclarés de manière efficace et dans des délais raisonnables.

Même si la violence a diminué, de nouveaux réfugiés continuent d'arriver au Bangladesh, bien que ce soit à un rythme plus lent. Les réfugiés qui arrivent sont épuisés, dépourvus de tout et traumatisés. Le Gouvernement bangladais estime que plus de 36 000 enfants non accompagnés sont arrivés sans aucune forme de soutien familial. En novembre, les incendies volontaires dans l'État Rakhine ont semblé diminuer, mais des images satellites récentes ont révélé de nouveaux incendies et les destructions qui les accompagnent dans plusieurs villages.

L'accès humanitaire à l'État Rakhine reste insuffisant. Bien que le Myanmar ait permis au Comité international de la Croix-Rouge, et plus récemment au Programme alimentaire mondial, de fournir quelque

assistance, l'accès des autres organismes des Nations Unies et de leurs partenaires dans le nord de l'État Rakhine reste très limité. La délivrance d'autorisations de voyager a été assouplie dans le centre de l'État Rakhine, mais un grand nombre de membres du personnel n'ont toujours pas reçu leur autorisation du fait de la lourdeur des procédures.

Nous sommes tous reconnaissants de leur générosité continue au Gouvernement et au peuple bangladais, et nous appelons la communauté internationale à continuer d'appuyer leurs efforts. Les origines et le règlement de la crise des Rohingya sont cependant à chercher au Myanmar. Les politiques de rapatriement et de réconciliation échoueront en l'absence de responsabilisation et de mesures non discriminatoires visant à promouvoir l'état de droit et la sécurité publique pour apaiser les craintes et la méfiance parmi les communautés de l'État Rakhine.

Le 23 novembre, le Myanmar et le Bangladesh ont adopté un accord bilatéral sur la question des retours. Cet accord reconnaît la nécessité d'un « règlement global et durable » basé sur un « retour sûr, digne et volontaire » conformément aux dispositions du droit international.

À cet égard, je vais présenter quelques réflexions essentielles.

Premièrement, les retours doivent s'appuyer sur des efforts de réconciliation, et le calendrier doit permettre que cette mesure et d'autres mesures favorisent des retours durables. À cette fin, il est essentiel de mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine.

Deuxièmement, les retours doivent s'effectuer vers le lieu de résidence des personnes ou vers un lieu sûr près de la destination de leur choix, comme le prévoit l'accord. Ils ne doivent pas s'effectuer vers des camps, quelle que soit la durée du séjour; l'expérience montre que les camps prolongent la ségrégation.

Troisièmement, la référence faite dans l'accord à la liberté de mouvement est positive, mais la formulation « conformément aux lois et règlements en vigueur », lesquels sont extrêmement restrictifs, la limite sérieusement. Il est essentiel d'élargir la liberté de mouvement pour concrétiser les engagements pris en matière d'accès aux services de base et aux moyens de subsistance.

Quatrièmement, les critères d'éligibilité pour les retours doivent être appliqués de la manière la plus large possible. Les exigences actuelles, notamment la preuve écrite du lieu de résidence, sont difficiles à satisfaire pour de nombreux réfugiés.

Cinquièmement et dernièrement, l'expérience des rapatriements volontaires au fil des décennies souligne l'importance du rôle que l'ONU, par l'intermédiaire du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), peut jouer dans tous les aspects d'une opération de retour. Nous encourageons la participation du HCR aux activités du groupe de travail conjoint chargé de superviser tous les aspects des retours.

Nous apprécions le rôle joué par les pays voisins, en particulier la Chine, qui ont collaboré de manière constructive avec le Bangladesh et la Myanmar pour faciliter la signature de l'accord bilatéral. Durant sa récente visite au Myanmar, le Ministre chinois des affaires étrangères, Wang Yi, a souligné la nécessité de trouver une solution à long terme, notamment en luttant contre le sous-développement chronique dans l'État Rakhine. Le renforcement de la coopération régionale avec le Myanmar sera essentiel. Nous saluons la collaboration du Myanmar avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est dans le domaine de l'aide humanitaire, qui a permis d'effectuer une livraison initiale de 80 tonnes de matériel de secours pour l'État Rakhine.

Le Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État Rakhine a été créé récemment pour appuyer la coopération entre le Gouvernement et tous les secteurs, notamment l'ONU, dans la mise en œuvre des projets de développement. Les réunions entre le Gouvernement, les donateurs et l'ONU ont commencé. En outre, le Comité chargé de la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine a commencé à se réunir et a identifié des interventions prioritaires dans des secteurs spécifiques.

Ces évolutions sont bienvenues, mais nous encourageons une fois de plus à prendre des mesures tangibles et à mettre en œuvre ces engagements. Les plans à eux seuls ne sont pas suffisants. Nous espérons que le Myanmar tirera parti des vastes compétences que l'ONU peut mettre à sa disposition.

Comme l'a souligné Kofi Annan, les problèmes complexes qui se posent dans l'État Rakhine exigent une coordination entre les secteurs civil et militaire. Les membres du Conseil ont souligné l'importance que revêt l'instauration d'un partenariat efficace avec les autorités du Myanmar, en particulier l'armée. Les voisins proches

tels que la Chine et l'Indonésie peuvent apporter une aide basée sur la coopération militaire. Nous apprécions la reconnaissance par ces acteurs régionaux et d'autres États Membres du rôle que joue l'ONU en vue d'aider le Myanmar à porter son regard au-delà de l'État Rakhine, notamment sur le processus de paix, afin de contribuer aux efforts de consolidation de la démocratie dans le pays.

Les élections nationales de 2020 représenteront un test important en ce qui concerne la consolidation des institutions démocratiques nationales.

Les efforts que déploient le Gouvernement et les diverses organisations armées à base ethnique pour instaurer la paix sont un élément crucial de cette transition. Les huit parties signataires ont toutes manifesté une volonté constante de défendre l'accord national de cessez-le-feu d'octobre 2015. Le rythme du processus de paix est cependant en train de ralentir car la majorité des organisations armées ethniques ne sont toujours pas signataires.

Enfin, je note que l'Assemblée générale devrait normalement adopter le projet de résolution de la Troisième Commission sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, dans lequel le Secrétaire général est prié de nommer un Envoyé spécial. Nous attendons de cette initiative qu'elle renforce notre partenariat avec le Myanmar, en consultation étroite avec les États Membres de la région et d'ailleurs. Nous estimons avoir beaucoup à offrir en travaillant avec le Myanmar sur un certain nombre des difficultés qu'il rencontre, dans le plein respect de sa souveraineté.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé.

Je donne maintenant la parole à Mme Patten.

Mme Patten (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Conseil de sécurité, et en particulier la présidence japonaise, de m'avoir invitée à lui rendre compte de ma récente visite à Cox's Bazar.

La déclaration présidentielle sur le Myanmar (S/PRST/2017/22), adoptée par le Conseil le 6 novembre, a souligné l'importance de prévenir et combattre la violence sexuelle, et de la coopération entre le Gouvernement du Myanmar et mon bureau à cet égard. J'ai le plaisir d'informer le Conseil que le Gouvernement du Myanmar m'a invitée à me rendre à Nay Pyi Taw et Yangon, du 14 au 16 décembre, pour y rencontrer la Conseillère d'État, les Ministres de la défense et de l'intérieur et les représentants de l'armée et des forces de sécurité. J'attends cette visite avec intérêt et j'espère qu'elle donnera lieu à des engagements conformes aux mesures demandées par le Conseil dans la résolution 2106 (2013).

Depuis que le Conseil l'a établi en 2009, mon mandat sert à faire entendre les sans-voix. Je prends aujourd'hui la parole devant le Conseil pour relayer les histoires des survivants qui me les ont si courageusement racontées car ils veulent que le monde sache ce qu'ils ont traversé. J'ai effectué une visite au Bangladesh du 5 au 13 nombre, et j'ai notamment fait le déplacement dans plusieurs camps et zones d'installation – Kutupalong, Unchiprang et Leda, ainsi que la zone frontalière de Konapara. J'ai également déployé une équipe technique interinstitutions, composée de représentants de l'Organisation internationale pour les migrations, de l'UNICEF et du Fonds des Nations Unies pour la population, afin de procéder à une évaluation initiale de la situation.

En l'espace de trois jours, j'ai entendu les récits les plus déchirants et terrifiants au sujet des atrocités sexuelles qui auraient été commises de sang-froid contre les Rohingya, par pure haine meurtrière, en raison de leur appartenance ethnique et de leur religion. Ces récits sont cohérents et corroborés par le personnel médical international et d'autres prestataires de services opérant dans la région. Les actes décrits n'ont rien d'incidents isolés : chaque femme et chaque fille avec qui je me suis entretenue a indiqué avoir fait l'objet ou été témoin de violences sexuelles – viol, viol en réunion par plusieurs soldats, nudité et humiliation publiques sous la contrainte et esclavage sexuel aux mains de militaires. Une survivante a raconté avoir été maintenue en captivité par des membres des forces armées du Myanmar, les Tatmadaw, pendant 45 jours au cours desquels elle aurait été constamment violée. Des personnes survivantes portaient encore des cicatrices visibles, des bleus, des brûlures et des marques de morsure, attestant de leur calvaire. Une femme m'a montré qu'elle n'avait plus l'usage de son œil gauche, qu'un soldat avait mordu pendant une agression sexuelle particulièrement vicieuse.

Il apparaît que ces violences sexuelles systématiques et généralisées ont été perpétrées aux fins de déshumanisation et à titre de punition collective. Des femmes et des filles ont décrit comment, lorsque les soldats arrivaient dans leur village, elles étaient forcées à se mettre nues et menacées de viol devant leurs maris

et leurs pères, tandis que leur maison était incendiée. Elles ont indiqué que, dans certains cas, les chefs de village étaient contraints, pour obtenir que les femmes ne soient pas violées, de signer des documents indiquant qu'elles avaient mis le feu à leur propre maison.

J'ai rencontré des femmes profondément traumatisées qui ont relaté comment leurs filles avaient été violées dans leur maison puis enfermées à l'intérieur alors que le bâtiment brûlait. Certains témoins ont fait état de femmes et de filles attachées à un rocher ou à un arbre avant que plusieurs soldats ne les violent jusqu'à ce qu'elles en meurent. Beaucoup ont dit avoir vu des membres de leur famille, des amis et des voisins massacrés devant eux. Les deux mots qui ressortent de tous les récits que j'ai entendus sont « massacre » et « viol ». La plupart des femmes à qui j'ai parlé ont donné des détails sur ces actes brutaux de violence sexuelle commis dans le contexte d'une persécution qui aurait débuté bien avant août 2017, sous la forme de pillages, de faits de torture et de massacres de civils – y compris de nouveau-nés, qui représentent le futur de la communauté rohingya. Certaines femmes ont décrit comment des soldats noyaient des bébés dans le puits du village. Quelques-unes m'ont raconté que leurs propres nourrissons avaient été jetés au feu tandis qu'elles étaient emmenées de force par des soldats qui allaient ensuite les violer à plusieurs.

Ces récits choquants confèrent un caractère systématique aux graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme commises contre les femmes et les filles rohingya dans le cadre d'opérations militaires. La menace et l'emploi généralisés de la violence sexuelle ont entraîné des déplacements forcés en masse, dans une logique de terreur calculée qui visait à chasser et exterminer les Rohingya. Certaines rescapées de viol ont ainsi indiqué qu'elles avaient été insultées et qu'on leur avait dit : « Tu n'es pas citoyenne du Myanmar – tu dois partir ».

Toutes les femmes avec qui je me suis entretenue ont déclaré vouloir que les auteurs soient punis. Sans exception, elles ont toutes exigé que justice soit faite. Certaines ont exprimé le souhait de rentrer chez elles, à condition d'obtenir la nationalité et l'égalité de droits. D'autres ont estimé que plus rien ne les y attendait que des cendres. Alors que je parlais de rapatriement avec un groupe de survivants, une femme âgée m'a dit : « Vous signerez notre arrêt de mort si vous nous renvoyez au Myanmar ». Le visage de cette dame me hante encore lorsque je pense aux faits récents concernant la mise en œuvre d'un processus de rapatriement. Bien que j'accueille avec appréciation les efforts déployés par les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh pour aboutir à une solution qui permette le retour volontaire, durable et en toute sécurité des personnes déplacées, je souligne qu'il est impératif de veiller à ce qu'elles bénéficient des garanties élémentaires en termes de droits et de sécurité.

Il importe également que nous abordions la crise actuelle en tenant compte du contexte historique et politique plus large où elle s'inscrit. Depuis des décennies, les Rohingya sont pris au piège d'un cycle de violence, d'impunité et de déplacement forcé. Il y a fort à parier que ce cycle se répètera si les facteurs sous-jacents ne changent pas. J'engage donc vivement la communauté internationale à aider les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh à trouver un accord global qui soit conforme aux normes internationales et énonce les mesures requises pour s'assurer que les retours procèdent de décisions réellement volontaires, sur la base d'un consentement éclairé, et qu'ils se déroulent dans des conditions sûres et dignes qui ouvrent la voie à une paix durable.

Je suis déterminée à fournir tout l'appui dont mon bureau est capable, et qui peut inclure une assistance technique dans les domaines de la réforme juridique et du renforcement des capacités de l'armée et des forces de sécurité nationales pour favoriser le respect des normes internationales, notamment la tolérance zéro en ce qui concerne les atteintes sexuelles. Cet appui peut être fourni par l'intermédiaire de mon équipe d'experts de l'état de droit et des violences sexuelles en période de conflit, que le Conseil a chargé d'aider les institutions de justice et de sécurité à améliorer les moyens dont elles disposent.

En outre, je suis prête à mobiliser, au profit des Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh, le réseau interinstitutions que je préside, connu sous le nom de Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit, qui soutient les initiatives tendant à apporter une assistance coordonnée et multisectorielle aux survivants de violences sexuelles liées aux conflits, y compris des soins de santé et une prise en charge psychosociale.

Dans le même temps, il convient de noter que les organismes et partenaires des Nations Unies sont confrontés à un déficit de financement considérable, d'environ 10 millions de dollars, pour pouvoir mener

sans attendre des programmes de lutte contre la violence sexiste absolument indispensables. Ces fonds peuvent sauver des vies et aider les personnes ayant subi des violences sexuelles à se rétablir. Par exemple, les espaces réservés aux femmes et aux enfants que j'ai vus dans les camps gérés par les organismes des Nations Unies et leurs partenaires constituent une bouée de sauvetage pour les rescapés et nécessitent des ressources durables.

J'exhorte le Conseil à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin rapidement aux atrocités, faire en sorte que les auteurs présumés de violences sexuelles et autres soient traduits en justice et créer les conditions d'un avenir sûr et digne pour les rescapés. L'histoire jugera notre action ou notre inaction. Un projet de résolution du Conseil de sécurité demandant la fin immédiate des violations contre la population civile dans l'État Rakhine et des mesures pour que les coupables rendent des comptes enverrait un signal important. Il est primordial que le Conseil exige que les organisations humanitaires aient un accès immédiat et sans entrave aux populations dans le besoin. En outre, le Conseil devrait envisager d'envoyer une délégation au Myanmar et à Cox's Bazar pour évaluer directement la situation.

Le rapatriement ne sera pas possible sans des efforts concertés pour que les auteurs de crimes répondent de leurs actes devant la justice. Un mécanisme impartial et indépendant d'appui à l'enquête constituerait une étape importante, à cette fin. Ceux qui sont impliqués dans les violations doivent être démis de leurs fonctions de commandement et poursuivis.

Enfin, je profite de cette occasion pour rendre hommage au Gouvernement et au peuple bangladais qui ont ouvert leurs frontières et leurs portes à la communauté Rohingya, dont beaucoup considèrent qu'elle est la plus persécutée au monde. J'exprime ma gratitude au Bangladesh pour toutes les vies qu'il a sauvées et qu'il continue de sauver en fournissant secours et refuge. L'histoire se souviendra de l'humanité dont il a fait preuve. Malheureusement, l'exode de la population et les atteintes qui en sont la cause se poursuivent. J'ai rencontré des victimes de viol qui étaient arrivées au Bangladesh quatre jours plus tôt. J'ai vu des réfugiés arrivés le jour même blottis sous une bâche. On ne doit jamais laisser le nettoyage ethnique atteindre son objectif. La communauté internationale doit prendre des mesures énergiques pour aider sans tarder le Gouvernement bangladais à accueillir cette population désespérée et travailler avec le Gouvernement du Myanmar pour lutter contre les violations dont sont victimes les civils, y compris la violence sexuelle. Face à cette crise humanitaire, qui a des répercussions sur la paix et la sécurité régionales, l'inaction n'est pas un scénario envisageable.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Patten de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par remercier nos intervenants, et dire notamment à la Représentante spéciale Patten à quel point son témoignage au Conseil de sécurité a été bouleversant et émouvant. Ses paroles de conclusion, à savoir que l'inaction n'est tout simplement pas envisageable, ont une résonance considérable pour nous tous. Je pense qu'elle a dépeint de manière très vivante une situation véritablement effroyable, et je l'en remercie. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Feltman, pour les informations mises à jour qu'il nous a données sur la situation un mois après l'adoption par le Conseil d'une déclaration présidentielle importante (S/PRST/2017/22), qui demandait notamment la fin des violences, un processus de retour en toute sécurité, un accès humanitaire sans entrave et de s'attaquer aux causes profondes de la crise. Je lui suis reconnaissant de son engagement permanent face à cette crise. Il est indispensable que l'Organisation des Nations Unies continue de s'impliquer.

La description sans détour – s'il en était besoin – que la Représentante spéciale Patten vient de nous faire des atrocités subies par les réfugiés Rohingya nous rappelle qu'il s'agit avant tout d'une tragédie humaine dont le Conseil ne peut détourner son attention.

Au cours du mois écoulé, il y a eu une première série de mesures en réponse à la déclaration présidentielle du Conseil, ce dont nous nous félicitons, notamment le récent accord sur le rapatriement volontaire des réfugiés signé entre les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh le 23 novembre.

L'attachement continu du Gouvernement du Myanmar à la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine dirigée par Kofi Annan et au développement de l'État Rakhine grâce au mécanisme dit « Union d'entreprise » mérite également d'être souligné. Nous saluons l'annonce de la mise en place d'une nouvelle commission consultative sur l'État Rakhine. Nous appuyons toutes les initiatives porteuses d'un avenir meilleur pour toutes les

communautés de l'État Rakhine, sans discrimination ni distinction liée à la religion ou à l'origine ethnique. Les recommandations de la Commission restent une feuille de route importante pour l'avenir, compte tenu du large appui dont elles bénéficient.

Cependant, il reste beaucoup à faire, et il est juste que la situation demeure à l'ordre du jour. Je voudrais attirer plus particulièrement l'attention sur l'accord concernant le rapatriement librement consenti des réfugiés. C'est un pas dans la bonne direction. Cependant, les conditions actuelles dans l'État Rakhine ne permettent pas encore le retour librement consenti en toute dignité et sécurité des réfugiés dans leurs foyers, comme l'a demandé le Conseil de sécurité le mois dernier. Chaque semaine, la peur continue de pousser entre 1 000 et 3 000 personnes à fuir l'État Rakhine vers le Bangladesh. Des tensions intercommunautaires et des incendies criminels continuent d'être signalés, comme nous l'a dit le Secrétaire général adjoint Feltman. Nous l'avons déjà déclaré à maintes reprises : la violence et les violations des droits de l'homme doivent cesser.

Bien que nous comprenions le désir d'agir vite, nous ne pouvons soutenir que des retours librement consentis et effectués en toute sécurité et dignité. Cela suppose une surveillance internationale indépendante afin de s'assurer que les conditions sont remplies. Les droits des Rohingya doivent être respectés par le Gouvernement birman, y compris la liberté de circulation et l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance. Les Rohingya doivent être autorisés à rentrer chez eux et ils ne sauraient rester indéfiniment dans des camps de déplacés. Ils doivent aussi avoir accès à la citoyenneté intégrale. C'est au Gouvernement et aux forces de sécurité du Myanmar qu'il revient au premier chef de faire progresser la situation. Les mesures qu'ils doivent prendre sont énoncées dans la déclaration présidentielle que le Conseil a adoptée à l'unanimité.

Rappelons que, dans sa déclaration présidentielle, le Conseil demande à ce que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) soit invité à prendre pleinement part au processus des retours. Le Myanmar reconnaît l'expertise du HCR en la matière, mais jusqu'à présent il a été réticent à lui confier le rôle voulu. Dans cette déclaration, nous avons appelé à des enquêtes transparentes sur les allégations de violation des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, pas simplement parce que les responsables doivent rendre des comptes mais aussi pour que les réfugiés puissent croire dans la possibilité de leur retour. Jusqu'ici, nous n'avons vu que des tentatives de dissimuler les faits de la part de l'armée. Dans cette déclaration, nous avons appelé à un accès total et sans entrave dans l'État Rakhine pour les organismes des Nations Unies, les partenaires humanitaires et les médias. Mais le Gouvernement continue de limiter sévèrement l'accès à l'État Rakhine, rendant impossible la fourniture d'une aide humanitaire vitale ou la surveillance de la situation sur le terrain.

Malheureusement, cet état de fait signifie que nous devons continuer d'aider les réfugiés là où ils se trouvent actuellement. Le Gouvernement bangladais, de même que les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires, continue de jouer un rôle absolument capital en fournissant des abris et une assistance permettant de sauver des vies. Hélas, il est probable que le Bangladesh doive jouer ce rôle plus longtemps qu'aucun d'entre nous ne le souhaiterait. Par conséquent, il est indispensable de mettre en place des plans à plus long terme pour protéger les réfugiés au Bangladesh et les personnes déplacées dans l'État Rakhine et pourvoir à leurs besoins. Il est aussi indispensable que ces plans soient correctement financés.

En plus de son programme annuel de 210 millions de dollars pour le Bangladesh, le Royaume-Uni a versé 79 millions de dollars au Plan d'intervention humanitaire des Nations Unies afin de fournir une assistance et une protection vitales aux réfugiés et aux communautés hôtes au Bangladesh. Mais ce plan n'est toujours que partiellement financé et, dans tous les cas, il s'achèvera en février 2018. Nous encourageons la communauté internationale à accélérer ses contributions.

Avant de terminer, je voudrais évoquer brièvement la nomination par le Secrétaire général d'un ou d'une envoyé(e) spécial(e), qui aura un rôle important et sensible. C'est pourquoi nous appuyons la prudence dont fait montre le Secrétaire général s'agissant de cette nomination. Nous appelons le Myanmar à coopérer ouvertement et en toute bonne foi avec l'envoyé(e) spécial(e), lorsqu'il ou elle sera nommé(e).

J'ai dit d'emblée que l'exposé de la Représentante spéciale, Mme Patten, a été un rappel brutal qu'il s'agit d'une tragédie humaine dont le Conseil ne doit pas détourner son attention. Nous ne pouvons pas changer les horreurs et les crimes qui ont déjà été commis. Mais c'est notamment pour cette raison que le Conseil doit rester engagé, qu'il doit rester saisi de la situation et doit être prêt à prendre de nouvelles mesures si nécessaires pour assurer la protection, la justice et le progrès.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine écouté attentivement l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Feltman, et a pris note de son évaluation positive des progrès réalisés dans la situation de l'État Rakhine et des efforts du Myanmar et du Bangladesh. La Chine a également pris note de l'exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Patten.

Depuis les attaques violentes commises dans l'État Rakhine au Myanmar, la Chine a, à de nombreuses occasions, fait clairement connaître sa position, exprimant sa condamnation des attaques violentes et son soutien aux efforts du Myanmar pour maintenir la stabilité. En tant que voisin et ami du Myanmar et du Bangladesh, la Chine a fourni des secours humanitaires d'urgence pour la réinstallation appropriée des personnes déplacées et, dans le même temps, a collaboré avec elles pour promouvoir le dialogue et la concertation en vue de trouver une solution.

Il n'y a pas longtemps, le Ministre chinois des affaires étrangères, M. Wang Yi, s'est rendu au Bangladesh et au Myanmar et a proposé une approche en trois étapes pour régler la question de l'État Rakhine.

La première étape est de cesser les hostilités sur le terrain et de rétablir l'ordre et la stabilité afin que la population puisse jouir de calme et ne se sente pas obligée de fuir. À l'heure actuelle, l'objectif de cette étape a été largement atteint. Les flux massifs de population ont cessé. Il est essentiel de prévenir un retour de cette situation, en particulier une résurgence du conflit.

La deuxième étape consiste à faire en sorte que la communauté internationale encourage la communication entre les deux pays afin qu'ils puissent trouver des moyens concrets de régler les problèmes en menant des consultations sur un pied d'égalité. Maintenant que les deux pays ont signé un accord de rapatriement, il est essentiel de le mettre en pratique et d'obtenir des résultats tangibles.

La troisième étape consistera à traiter directement les causes profondes du problème et à explorer les moyens d'y remédier. La pauvreté est à l'origine de troubles et de conflits. Nous appelons la communauté internationale à accroître son appui à l'État Rakhine pour l'aider à éliminer la pauvreté, à promouvoir le développement grâce à la réduction de la pauvreté et à instaurer la stabilité par le biais du développement.

Cette proposition représente le plus grand consensus possible de toutes les parties et a le plein accord du Myanmar et du Bangladesh.

Le problème de l'État Rakhine recouvre un ensemble complexe de facteurs historiques, ethniques et religieux. Il ne peut pas être résolu du jour au lendemain, mais exige une approche graduelle. À l'heure actuelle, la situation sur le terrain a été visiblement apaisée. L'opération de secours humanitaire énergique se poursuit. Le Myanmar et le Bangladesh ont maintenu le dialogue et les consultations, et sont en train de donner suite à l'accord de rapatriement qu'ils ont signé. Les deux pays coopèrent avec l'ONU et avec d'autres organisations compétentes. Le Myanmar met activement en oeuvre le rapport de la Commission consultative sur l'État Rakhine. La Chine salue les efforts que consentent le Myanmar et le Bangladesh et espère que la communauté internationale envisagera les difficultés et les défis auxquels est confronté le Gouvernement du Myanmar avec objectivité, qu'elle fera preuve de patience et fournira son appui et son assistance.

Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle sur la question de l'État Rakhine au début du mois de novembre (S/PRST/2017/22). Aujourd'hui, la situation dans l'État Rakhine a changé de manière positive. La Chine a toujours estimé que la question de l'État Rakhine devait être traitée de manière appropriée par le Myanmar et le Bangladesh et par des voies bilatérales. Seul un accord accepté par les deux pays concernés peut être mis en oeuvre et pérennisé ou susciter la compréhension et l'appui nécessaires des différents secteurs des deux pays. Toute solution obtenue sous une forte pression extérieure pourrait temporairement apaiser la situation, mais aura aussi des suites négatives. La Chine espère que les deux pays continueront à appliquer les mesures requises et que le Conseil et la communauté internationale joueront un rôle positif et constructif à cet égard. La Chine est prête à travailler avec toutes les parties concernées pour participer de manière constructive au rétablissement de l'ordre et à l'instauration de la paix et de la stabilité dans l'État Rakhine.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Feltman de son exposé, et Mme Patten pour son leadership et ses services.

Tandis que nous faisons face à de telles questions, il importe que nous entendions des récits, et lorsque nous les entendons, nous devons imaginer les visages derrières ces récits, car sinon, il ne s'agit plus que de chiffres ou alors, de données encore plus impersonnelles.

Mais, afin de comprendre que ce sont des histoires, il nous faut faire un pas de plus et nous demander : « Et si c’était ma famille?»

Par conséquent, pour accompagner les récits de Mme Patten, je tiens à parler au Conseil de sécurité de Jenna, une réfugiée rohingya de 10 ans qui a tout perdu. Comme le dit Jenna : « J’ai vu de mes propres yeux des personnes tuées par l’armée et hachées en morceaux ». Elle poursuit :

> « Ils ont brûlé ma maison, mais pas seulement la mienne : toutes les maisons avoisinantes étaient en feu. Nous avons tous quitté nos maisons en courant et ensemble, nous avons fui. Tous ceux que l’armée capturait étaient massacrés. Après avoir été abattus ou poignardés, ils étaient coupés en morceaux, jetés dans des poubelles en plastique et lancés dans le fleuve. »

Parlant à une journaliste, Jenna retient ses émotions et ajoute : « Ils l’ont tué. Ils ont tué mon père. Je suis très triste d’avoir perdu mon père. »

Les douleurs et les souffrances des Rohingya sont inimaginables. Nous entendons beaucoup d’histoires comme celle de Jenna. Les réfugiés nous disent comment les forces de sécurité détruisent leurs maisons, violent les femmes, brûlent les enfants et tuent des manières les plus perverses. C’est pour les enfants rohingya comme Jenna, et pour savoir tout ce qui s’est passé, que nous sommes ici aujourd’hui. Nous devons parler en leurs noms et rejeter toute tentative de minimiser l’ampleur de cette tragédie provoquée par la main de l’homme. Nous devons faire la lumière sur ces récits de nettoyage ethnique.

Le nombre de personnes qui ont fui la Birmanie en un peu plus de trois mois est désormais de 646 000 – une moyenne de plus de 40 000 personnes par semaine. C’est le déplacement de réfugiés le plus rapide depuis le Rwanda. Et un nombre encore plus grand de personnes sont mortes et déplacées à l’intérieur de la Birmanie, mais nous n’avons encore constaté aucune action concrète pour demander des comptes aux responsables de ces atrocités. Au lieu de cela, nous voyons une enquête menée par l’armée birmane qui nie toute responsabilité. Ceci est inacceptable. La Birmanie doit permettre une enquête indépendante, transparente et crédible de ce qui s’est passé. Autoriser le plein accès de la mission d’établissement des faits des Nations Unies afin qu’elle puisse recueillir des informations et des éléments de preuve sur le terrain est essentiel pour assurer que les responsables rendent compte de leurs actes et qu’une solution soit trouvée à la crise. Nous ne pouvons pas laisser passer plus de temps. Il est indéniable que ces atrocités, notamment le nettoyage ethnique, ont eu lieu.

Les États-Unis condamnent sans équivoque tous les actes de violence en Birmanie, y compris les actes de violence effroyables commis par les forces de sécurité birmanes, lesquelles devraient protéger leur propre population. Pire encore, si l’on demande aux Rohingya s’ils veulent rentrer chez eux, ils disent qu’ils ont trop peur. Avant qu’ils puissent rentrer volontairement chez eux, il faudra que les autorités birmanes créent un environnement sûr. C’est plus qu’un simple processus; il faut un changement culturel, que seuls les dirigeants birmans peuvent réaliser. Il y a certes des promesses de la part du Gouvernement birman, mais nous attendons des actes. Nous appelons la Birmanie à collaborer avec l’Organisation des Nations Unies et ses organismes et à autoriser un accès immédiat et sans entrave à tous les acteurs humanitaires afin qu’ils puissent fournir une aide à ceux qui en ont besoin.

Nous continuons d’être reconnaissants au Gouvernement bangladais d’avoir accueilli un si grand nombre de réfugiés. Nous encourageons également le Bangladesh à poursuivre plus étroitement son partenariat avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de relever ce défi et de faire en sorte que les victimes de violences sexuelles reçoivent l’appui dont elles ont désespérément besoin. Nous demeurons préoccupés par le fait que, dans les camps, les réfugiés sont vulnérables aux maladies et à la traite d’êtres humains, entre autres dangers. Nous espérons donc que la communauté internationale va intensifier ses efforts pour appuyer la riposte de l’Organisation des Nations Unies. Autour de nous, nous continuons d’entendre que la situation en Birmanie est complexe et que le règlement du conflit prendra du temps, mais il y a des mesures que nous pouvons prendre dès maintenant pour aider le peuple birman. Nous pouvons exiger que des enquêteurs indépendants soient autorisés à entrer dans le pays pour aider à amener les responsables d’atrocités à rendre des comptes. Nous pouvons fournir une aide à ceux qui ont été brutalement attaqués par des membres des forces de sécurité birmanes et nous pouvons défendre les droits fondamentaux de tous en Birmanie. Notre appel est simple. Faisons ce que nous pouvons sans délai, œuvrons avec diligence pour que chaque refugié puisse rentrer chez lui en toute sécurité et recherchons d’urgence la justice aux fins de l’unité de toute la Birmanie.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voudrions remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Pramila Patten, de leurs exposés détaillés.

Pour notre part, nous notons que la situation en matière de sécurité dans l'État Rakhine et ses environs s'est, dans une certaine mesure, stabilisée. À preuve l'annonce, le 27 octobre, de la réduction du personnel militaire déployé dans la région dans le cadre de l'opération spéciale. Nous notons les efforts consentis par le Gouvernement du Myanmar, conformément aux recommandations formulées par la Commission consultative internationale dirigée par Kofi Annan. Le processus de délivrance de cartes nationales d'identité à la minorité musulmane est en cours. Les zones touchées reçoivent une aide humanitaire et l'accès des représentants du corps diplomatique, des organismes des Nations Unies et des médias à ces zones s'améliore.

Notre position sur la question n'a pas changé; la seule option possible pour régler les problèmes complexes dans l'État Rakhine, qui s'expliquent par des facteurs historiques, socioéconomiques, culturels et religieux, est de recourir à des moyens exclusivement politiques et d'établir un dialogue entre les représentants de toutes les ethnies et confessions. Nous appelons toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence, et nous insistons sur la nécessité de respecter la souveraineté nationale du Myanmar. À cet égard, nous condamnons fermement les meurtres, par des extrémistes, de musulmans qui travaillaient activement avec les autorités pour régler le conflit.

Il convient d'appuyer les mesures prises pour établir un dialogue constructif entre Nay Pyi Taw et Dhaka, en particulier l'accord fondamental conclu le 23 novembre sur le retour des réfugiés. Nous espérons que les deux parties redoubleront d'efforts pour garantir son application dans la pratique, en particulier étant donné que l'exode de musulmans vers le Bangladesh se poursuit, quoique désormais dans une bien moindre mesure. Dans ces circonstances, il importera de contribuer aux efforts visant à régler la situation dans l'État Rakhine, de se concentrer sur la fourniture d'une assistance concrète au Gouvernement du Myanmar dans un esprit d'égalité et de respect mutuel et de tirer pleinement parti de chaque occasion d'exploiter les efforts de médiation déployés par l'Organisation des Nations Unies. Les tentatives d'un certain nombre de pays d'accroître la pression sur Nay Pyi Taw, comme, par exemple, dans la résolution (A/HRC/RES/S-27/1) adoptée le 5 décembre à la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme de la minorité musulmane rohingya, ne contribuent clairement pas à ces efforts. Selon nous, il est essentiel de s'abstenir d'accusations et de condamnations contreproductives vis-à-vis du Myanmar et d'éviter de se livrer à des spéculations politisées et d'ordre émotionnel au sujet du génocide présumé de musulmans.

De notre point de vue, le plus important pour parvenir à se mettre d'accord sur un règlement de la question des déplacements massifs de population à travers la frontière entre le Myanmar et le Bangladesh, c'est que les deux États fassent preuve de bonne volonté. Malheureusement, il ne sera pas possible de régler ces questions s'ils ne parviennent pas à rapprocher leurs points de vue sur ce problème très ancien, dont les origines remontent au siècle dernier, avec une administration coloniale responsable d'un tracé des frontières arbitraire et de déplacements de population d'une partie à l'autre de ses empires coloniaux. Le rôle de la communauté internationale, notamment de l'ONU, doit être de contribuer aux efforts bilatéraux visant à surmonter la crise et ses conséquences.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de la présentation de son rapport, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Pramila Patten, de son évaluation des violations commises.

Le Kazakhstan demeure profondément préoccupé par le sort de plus de 626 000 Rohingya – soit plus de la moitié du nombre total estimé de Rohingya vivant dans l'État Rakhine – qui se sont réfugiés au Bangladesh. De nombreux Rohingya demeurent également déplacés à l'intérieur du territoire. Malheureusement, il est impossible d'évaluer leur situation en raison des restrictions d'accès à l'État Rakhine imposées aux organismes humanitaires des Nations Unies. Le pire, c'est que la grande majorité de ces réfugiés sont des femmes et des enfants, qui constituent le groupe le plus vulnérable de la population.

L'attention accrue accordée par la communauté internationale à la situation des Rohingya est apparue clairement dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité du 6 novembre (S/PRST/2017/22), ainsi qu'à

la vingt-septième session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, tenue le 5 décembre, sur la situation des droits de l'homme de la minorité musulmane rohingya et des autres minorités dans l'État Rakhine. Nous nous associons aux autres orateurs pour féliciter le Gouvernement bangladais d'héberger les réfugiés et de leur fournir un logement temporaire, des soins médicaux, de la nourriture et d'autres formes d'assistance. Nous saluons également les contributions faites par les organisations internationales et les donateurs pour atténuer la crise actuelle.

Ma délégation se félicite de la signature, le mois dernier, entre le Myanmar et le Bangladesh, d'un mémorandum d'accord sur le rapatriement librement consenti des réfugiés au Myanmar. Nous sommes encouragés par le fait que les deux Gouvernements ont créé un groupe de travail conjoint pour mettre en œuvre ce processus. Nous espérons que le groupe garantira le rapatriement librement consenti de tous les réfugiés dans leurs foyers au Myanmar en temps opportun, en toute sécurité et dignité. Nous encourageons également le Gouvernement du Myanmar à honorer et à respecter son engagement d'inviter le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et d'autres organismes internationaux compétents à prendre pleinement part aux différentes étapes du retour et de la réinstallation des réfugiés.

Bien que nous saluions les efforts déployés par le Gouvernement du Myanmar pour stabiliser la situation dans le nord de l'État Rakhine, nous estimons qu'il est tout autant essentiel que les autorités mènent une enquête nationale crédible sur les allégations de graves violations des droits de l'homme contre la communauté musulmane rohingya. Elle doit s'intéresser particulièrement aux allégations d'actes de violence sexuelle et sexiste graves à l'encontre des femmes et des filles; de torture et de détention; et d'incendie de maisons, d'écoles, de lieux de culte et d'autres biens. Les auteurs de ces actes odieux doivent être traduits en justice, afin de rétablir les bases de la confiance fondamentale entre toutes les communautés concernées et de veiller à ce qu'une telle violence ne se répète pas à l'avenir.

Dans le même temps, les recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine, dirigée par l'ancien Secrétaire général Kofi Annan, sont des plus précieuses. Elles soulignent que l'histoire de l'État Rakhine, longue et compliquée, ainsi que ses nombreux problèmes, ne peuvent être réglés à la hâte. Il sera essentiel de s'attaquer aux causes profondes du conflit, en particulier aux lacunes dans la loi sur la citoyenneté de 1982 du Myanmar, qui ont rendu apatride la communauté rohingya et l'ont privée de ses droits. Le règlement des problèmes de pauvreté et de sous-développement, de concert avec l'octroi à la communauté rohingya d'un accès égal et sans entrave aux services de base, doivent être au cœur du développement durable à long terme. À cet égard, le Kazakhstan prend note de la décision du Myanmar de mettre en place un organe consultatif composé d'experts étrangers et locaux pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative. Nous appelons donc le Gouvernement du Myanmar à faire en sorte que les fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires soient pleinement opérationnels dans la fourniture de l'aide d'urgence, et à œuvrer à soulager, par des efforts de relèvement et de réadaptation, les souffrances aiguës de la population à laquelle il a été porté atteinte

Enfin, si nous voulons promouvoir une paix, une stabilité et une prospérité durables dans l'État Rakhine, il sera crucial d'appuyer une coopération constructive avec le Gouvernement du Myanmar, dans une atmosphère favorable aux négociations.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : En premier lieu, je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, de son exposé. Je remercie également la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Patten, pour ses propos ô combien émouvants, qui nous mettent tous, en notre qualité de membres du Conseil de sécurité, devant notre responsabilité première de faire en sorte que les exactions et atrocités qu'elle vient de nous relater ne se reproduisent pas.

Cela fait quatre mois que la crise a commencé, et un mois que le Conseil de sécurité a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2017/22 à ce sujet. Néanmoins, des centaines de milliers d'innocents appartenant à la minorité Rohingya au Myanmar continuent d'être persécutés, terrorisés, intimidés, déplacés de force, tués ou violés, tandis que même leurs maisons sont incendiées – ce qui les contraint à fuir leurs villages, leurs maisons et leurs terres, pris de panique et craignant pour leur vie. Ainsi, cette crise, de même que tous les défis humanitaires, politiques, sécuritaires et sociaux qui en découlent, continue de menacer la paix et la sécurité régionales dans cette partie du monde. Il s'agit d'une menace grave qui pourrait encore être exacerbée et entraîner des tensions et un lourd fardeau pour les pays voisins, en particulier le Bangladesh. À cet égard, nous

nous félicitons de l'accord bilatéral conclu récemment entre les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh concernant la réinstallation des réfugiés. Nous espérons qu'ils pourront retrouver leur terre natale au Myanmar.

Que ce soit en tant que membre du Conseil de sécurité ou comme membre du Groupe de contact de l'Organisation de la coopération islamique sur les musulmans Rohingya du Myanmar, l'Égypte s'emploie en permanence à définir les bases de la position internationale vis-à-vis de cette crise dans le cadre d'un ensemble de demandes élémentaires, et ce, en vue de la contenir sans tarder. C'est d'ailleurs ce qu'a préconisé le Secrétaire général à plusieurs reprises.

Premièrement, il faut que le Gouvernement du Myanmar s'acquitte de sa responsabilité nationale, à savoir cesser les opérations militaires et les pratiques violentes afin de préserver la vie des Rohingya. De même, il doit autoriser le retour sans condition de tous les réfugiés et déplacés dans leurs territoires et leurs foyers dans l'État Rakhine, et permettre l'acheminement intégral de toute l'aide humanitaire internationale à l'État Rakhine, afin de venir en aide aux victimes et aux autres personnes sinistrées.

Deuxièmement, il faut mettre un terme aux discours de haine, qu'ils soient le fait du Gouvernement ou des extrémistes bouddhistes, car cela incite à la violence et à la destruction. Il importe également de renforcer la notion d'acceptation de l'autre et la coexistence pacifique entre les différentes confessions et minorités, sans aucune distinction raciale ou religieuse.

Troisièmement, l'autorité nationale créée récemment par le Gouvernement du Myanmar et chargée de l'aide humanitaire, de la réinstallation et du développement dans l'État Rakhine devrait mettre en œuvre de manière complète, intégrée et rapide les recommandations du rapport final de la Commission consultative sur l'État Rakhine, présidée par M. Kofi Annan.

Quatrièmement, le Conseil de sécurité se doit de suivre de près cette crise pour inciter le Gouvernement du Myanmar à s'engager dans un dialogue constructif et pour renforcer le droit à la citoyenneté et accorder la nationalité aux musulmans rohingya, et leur permettre de rentrer chez eux.

Cinquièmement, nous condamnons toute forme de terrorisme perpétré par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan, quels qu'en soient les motifs ou les raisons.

Pour ce qui est de notre pays, il convient de prendre note du rôle joué par la mosquée Al-Azhar qui organise des événements réunissant toutes les composantes de la société du Myanmar – qu'il s'agisse de musulmans, de bouddhistes, d'hindous, de chrétiens ou d'autres – pour prôner les valeurs de la tolérance religieuse et de la coexistence pacifique entre toutes les races et toutes les nationalités. Le dernier événement en date a été le séminaire qui a réuni de jeunes représentants des différentes confessions du Myanmar en janvier de cette année.

Pour terminer, je réaffirme qu'il importe que le Conseil de sécurité élabore une feuille de route claire et opérationnelle pour régler cette crise de manière pacifique, trouver à la question de l'État Rakhine une réponse juste et définitive, accorder expressément la citoyenneté aux Rohingya et garantir leur sécurité et leurs droits humains inaliénables. De fait, au XXIe siècle et à la lumière des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, il est inconcevable que le meurtre d'une partie des habitants du Myanmar ou leur déplacement vers les pays voisins puisse être considéré comme un moyen de sortir de cette crise. Voilà pourquoi il importe d'agir avant qu'il ne soit trop tard.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la séance de ce jour. Je remercie également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Patten, de leur implication, de leurs exposés et de leur appel à l'action.

Nous prenons acte des engagements pris par le Gouvernement du Myanmar depuis l'adoption de la déclaration présidentielle S/PRST/2017/22 le 6 novembre, mais il faut désormais prendre des mesures urgentes pour concrétiser ces engagements et entraîner des changements réels sur le terrain. L'appui et la mobilisation constante de la communauté internationale et du système des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité, conservent toute leur importance.

Cette crise est loin d'être terminée. Des centaines de personnes continuent tous les jours de franchir la frontière avec le Bangladesh, et le nombre des réfugiés dépasse désormais les 620 000, comme nous l'avons entendu. Les informations faisant état de cas de traite d'êtres humains, y compris d'enfants, sont extrêmement préoccupantes. Le risque de radicalisation dans les camps est également source de réelle inquiétude. Les

implications de la crise sur la paix et la stabilité régionales sont claires. Il est impératif de ne pas relâcher notre attention.

La Ministre suédoise des affaires étrangères, Mme Margot Wallström, s'est récemment rendue au Bangladesh et au Myanmar. Sur place, elle s'est entretenue avec les dirigeants des deux pays. Elle a également rencontré des responsables régionaux afin de connaître leurs points de vue, et a profité de l'occasion pour transmettre les messages du Conseil. Depuis les camps situés non loin de Cox's Bazar, au Bangladesh, la Ministre Wallström a pu entendre des témoignages directs non seulement de l'ampleur de la crise humanitaire mais aussi de l'horreur de la violence et des atteintes, y compris des violences sexuelles et sexistes, dont les Rohingya sont victimes aux mains des forces armées du Myanmar.

L'exposé explicite que nous a présenté Mme Patten aujourd'hui, de même que de nombreux rapports, notamment du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, illustre clairement la gravité et l'horreur de ces crimes. La Ministre a été particulièrement frappée par la précarité de la situation des enfants et des jeunes pris au piège de cette crise. De très nombreux signalements d'actes de violence systématiques, généralisés et coordonnés laissent véritablement à penser que des crimes contre l'humanité ont été commis. Il importe que les faits et les circonstances sur le terrain soient clairement établis. La mission d'établissement des faits mandatée par le Conseil des droits de l'homme est une ressource importante à cet égard, et nous exhortons le Gouvernement du Myanmar à lui accorder un accès total.

Nous appuyons sans réserve les efforts du Secrétaire général pour régler la crise dans l'État Rakhine. À la lumière de l'exposé très complet que nous a présenté le Secrétaire général adjoint Feltman aujourd'hui, il est clair que les trois domaines exigeant des mesures urgentes qui avaient été identifiés par le Secrétaire général lors de son exposé au Conseil le 28 septembre (voir S/PV.8060) conservent toute leur pertinence et leur urgence. Une préoccupation immédiate est la nécessité de veiller à ce que l'aide parvienne aux 865 000 personnes, selon les estimations, qui en ont besoin dans l'État Rakhine et ailleurs au Myanmar. Il est inacceptable que l'accès humanitaire dans le nord de l'État Rakhine reste insuffisant et toujours gravement limité.

Afin de rétablir la paix et la stabilité, de garantir le plein accès de l'aide humanitaire et de s'attaquer aux causes profondes de la crise, il faudra que des changements réels interviennent dans l'État Rakhine. Ce n'est qu'alors que les conditions seront réunies pour garantir à ceux qui ont fui un retour sûr, digne et volontaire. Les personnes qui décident de rentrer chez elles doivent pouvoir retourner à leurs lieux d'origine, ce qui exige la mise en place d'un mécanisme de vérification crédible.

L'établissement de camps de personnes déplacées ou autres conditions semblables à celles des camps sont inacceptables. Nous prenons note de l'accord conclu entre les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh concernant le rapatriement librement consenti des réfugiés. Comme d'autres, nous pensons que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés doit être invité à participer au groupe de travail conjoint qui sera chargé de superviser le retour. Le groupe pourra dès lors s'acquitter pleinement de son mandat et œuvrer en faveur d'arrangements permettant aux réfugiés d'exercer leur droit au retour, conformément au droit international. Je prends note également des recommandations présentées aujourd'hui par le Secrétaire général adjoint Jeffrey Feltman, notamment en ce qui concerne les efforts de réconciliation qui doivent impérativement être menés dans le nord de l'État Rakhine.

Les recommandations énoncées dans le rapport de la Commission consultative sur l'État Rakhine doivent être mises en œuvre sans plus tarder. Ce rapport constitue la feuille de route qui permettra de traiter les causes profondes de cette crise de longue date, en particulier la discrimination systématique visant les Rohingya, en réglant notamment la question de la citoyenneté.

Nous encourageons le Gouvernement du Myanmar à continuer de coopérer avec le Bangladesh et les pays de la région. Nous exhortons le Myanmar à coopérer pleinement avec l'ONU et à contrer les discours et la rhétorique qui visent à saper la capacité de l'Organisation de faire son travail. En outre, comme indiqué dans la déclaration du Président S/PRST/2017/22, nous continuons de penser qu'il serait judicieux de désigner un conseiller ou un envoyé spécial chargé d'apporter une assistance au Gouvernement.

La Suède et la communauté internationale sont prêtes à appuyer le Gouvernement et le peuple du Myanmar sur la voie de sa transition démocratique. Le moment est maintenant venu de rétablir la confiance entre les communautés de l'État Rakhine, d'une part, et entre le Myanmar, ses voisins et la communauté internationale, d'autre part. Cela permettrait de créer les conditions propices à la paix et au développement au profit

de tous les habitants de l'État Rakhine et du peuple du Myanmar.

Nous encourageons le Gouvernement du Myanmar à saisir cette occasion, notamment en mettant en œuvre ses engagements. Le Conseil de sécurité doit, pour sa part, demeurer activement saisi de cette question.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Jeffrey Feltman ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général Pramila Patten de leurs exposés sur l'évolution récente de la situation au Myanmar, suite à la déclaration du Président S/PRST/2017/22, adoptée le mois dernier.

La situation dans l'État Rakhine et le mouvement de centaines de milliers de personnes quittant le Myanmar pour aller se réfugier au Bangladesh demeurent une source de préoccupation. Tant que la situation ne sera pas réglée, les répercussions sur la situation humanitaire, qui ne cesse de s'aggraver, et sur la paix et la stabilité régionales continueront d'être terribles. Il est essentiel que la crise humanitaire reste humanitaire et ne soit pas transformée en une crise politique engendrant davantage de violence – une évolution dont nous devrions être conscients étant donné que la situation a déjà commencé à se dégrader.

Nous pensons que la déclaration du Président que je viens de mentionner offre un cadre utile pour trouver une solution à la situation au Myanmar. Le droit de ceux qui ont fui de rentrer dans leurs foyers en toute sécurité, de leur plein gré et dans la dignité est l'une des questions sur lesquelles la déclaration insiste tout particulièrement. Nous prenons note des mesures prises par le Gouvernement du Myanmar pour mettre fin à la violence, assurer le retour sûr et digne des réfugiés et des personnes déplacées, et garantir la sécurité de l'accès humanitaire.

De toute évidence, il reste beaucoup à faire pour remédier aux souffrances et à la frustration de la population de l'État Rakhine. Tout en reconnaissant la nécessité impérieuse d'enquêter sur les allégations de violences sexuelles commises dans l'État Rakhine, nous nous félicitons de la visite prévue par la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme Pramila Patten, au Myanmar afin d'engager des consultations avec le Gouvernement. Nous saluons l'accord portant sur le retour des personnes déplacées de l'État Rakhine, qui a été signé par le Bangladesh et le Myanmar le 23 novembre et qui comprend des directives détaillées pour le retour volontaire et sans heurt des personnes déplacées. Il est important qu'il se traduise maintenant par des mesures concrètes.

D'après notre expérience dans notre propre région, nous attachons une grande importance à la coopération entre le Bangladesh et le Myanmar, car ce sont eux qui détiennent la clef de cette crise. Ils ont besoin, dans ce cadre, d'un appui véritable et efficace de la part de communauté internationale. Nous appuyons les efforts déployés par les organisations régionales, telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui fournissent une aide humanitaire dans le nord de l'État Rakhine.

Nous prenons également note des résultats du neuvième sommet ASEAN-ONU, qui a souligné l'importance de s'attaquer aux causes profondes de la crise en appliquant les recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine. Nous saluons également les bailleurs de fonds et la communauté internationale pour l'appui généreux qu'ils ont promis à la conférence d'annonce de contributions du 23 octobre, afin de renforcer l'assistance humanitaire indispensable aux réfugiés et aux communautés d'accueil au Bangladesh. Il est essentiel que nous continuions d'accorder l'attention voulue à la crise et de mobiliser des ressources afin que la communauté humanitaire puisse faire davantage pour aider et protéger ces groupes extrêmement vulnérables.

M. Delattre (France) : Qu'il me soit permis tout d'abord de remercier chaleureusement le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Pramila Patten, pour leurs exposés très éclairants.

La situation des Rohingya de l'Arakan demeure un sujet de grave préoccupation pour la France. Le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, en a fait part aux autorités birmanes lors de son déplacement en Birmanie, le 20 novembre. Les faits sont connus, ils ont été rappelés : 646 000 Rohingya ont été contraints de fuir la Birmanie pour le Bangladesh depuis le 25 août et encore aujourd'hui, des centaines de Rohingya continuent de rejoindre le Bangladesh, des centaines de villages ont été brûlés et des violations systématiques et organisées des droits de l'homme ont été rapportées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres acteurs de terrain. Dans ce contexte, je souhaiterais formuler trois remarques principales.

La première porte sur la mise en œuvre de la déclaration du Président S/PRST/2017/22 adoptée il y a tout juste un mois. Face à ce qui est, il faut le rappeler, un nettoyage ethnique, le Conseil de sécurité s'est mobilisé et s'est exprimé dans des termes forts. Ce texte, qui est une feuille de route à l'aune de laquelle le Conseil de sécurité doit évaluer les progrès réalisés, reconnaît les premières mesures prises par les autorités birmanes, tout en formulant des exigences très précises pour tenter de répondre aux souffrances des Rohingya.

L'accord intervenu le 23 novembre entre la Birmanie et le Bangladesh au sujet du retour des réfugiés est un premier pas afin de permettre un retour sûr, digne et volontaire des réfugiés Rohingya en Birmanie, lorsque les conditions seront réunies. Mais d'importants progrès restent à accomplir et il est essentiel, pour cela, que le Haut-Commissariat pour les réfugiés puisse être associé à ces discussions et, en particulier, participe pleinement au groupe de travail conjoint annoncé.

En l'état, nous jugeons, sur la base notamment des critères établis par le Haut-Commissariat pour les réfugiés, que les conditions du retour des réfugiés ne sont pas réunies. Nous serons très attentifs à l'évolution de la situation. Afin de mettre en place les conditions favorables à ce retour, il est indispensable que des mesures soient prises dans l'Arakan en faveur de la reconstruction, de la réconciliation et du respect des droits de l'homme.

Sur le plan humanitaire, les progrès sont également insuffisants. L'accès accordé au Programme alimentaire mondial est une première étape positive, qui a permis d'aider les populations restées dans l'Arakan. Mais il est urgent d'élargir cet accès en vue d'établir un accès humanitaire entier, sûr et sans entrave au profit des populations qui en ont besoin. Dans le domaine des droits de l'homme, les témoignages qui continuent à nous parvenir sont très alarmants. Les violations se poursuivent en toute impunité, alors que ni le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, ni la mission d'établissement des faits n'ont accès à l'Arakan. Certains des actes commis de manière systématique dans l'Arakan pourraient être constitutifs de crimes contre l'humanité. Lors de la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, le 5 décembre dernier, le Haut-Commissaire Zeïd a évoqué des témoignages concernant des jeunes filles violées, égorgées ou brûlées ou qui ont subi des viols collectifs jusqu'à la mort. L'incitation à la haine sur des bases ethniques vise, comme l'a très bien dit la Représentante spéciale, à déshumaniser certaines communautés comme les Rohingya, et continue de nourrir les racines de la violence. Il est urgent de mettre en place des mesures sérieuses pour enquêter sur les violations et poursuivre les auteurs afin de faire cesser ce climat d'impunité. Il est essentiel que toute la lumière soit faite sur ces accusations particulièrement graves, y compris par la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme, qui doit être autorisée à se rendre dans l'Arakan.

Enfin, s'agissant de la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine présidée par Kofi Annan, la mise en place d'un comité consultatif d'experts, comprenant des personnalités internationales, que le Gouvernement birman vient d'annoncer, doit permettre d'assurer un suivi régulier et rigoureux des mesures prises. La France encourage les autorités birmanes à poursuivre leurs efforts en ce sens.

Ma deuxième remarque concerne la vulnérabilité des réfugiés et des personnes déplacées internes face aux différentes formes d'exploitation et de violences sexuelles. Je renouvelle mes remerciements chaleureux à Mme Pramila Patten pour sa présence aujourd'hui et pour son témoignage. Les violations dont elle fait part sont particulièrement alarmantes et il faudra tout mettre en œuvre pour protéger les réfugiés et les déplacés, là où elles et ils se trouvent mais également lorsqu'elles et ils souhaiteront retourner chez eux. Nous sommes vivement préoccupés par les informations transmises par l'Organisation internationale pour les migrations. L'exploitation et les abus sexuels, dont des petites filles et des enfants sont également victimes, sont totalement inacceptables. Nous condamnons les mariages précoces et forcés dont des jeunes filles, âgées pour certaines d'à peine une dizaine d'années, sont en ce moment même les victimes.

Enfin, ma troisième et dernière remarque porte sur l'importance que les Nations Unies, et en particulier le Conseil de sécurité, restent pleinement mobilisées sur ce sujet. Si les premières mesures prises par les autorités birmanes méritent d'être saluées, les engagements doivent encore se traduire en actes. Dans chacun des domaines évoqués par la déclaration présidentielle (S/PRST/2017/22) adoptée par le Conseil le mois dernier, beaucoup de progrès reste à accomplir.

Il convient ainsi de rendre pleinement opérationnel le mandat d'envoyé spécial, comme le demandent la déclaration présidentielle du 6 novembre et la résolution adoptée en Troisième Commission de l'Assemblée générale il y a quelques semaines. Doté des ressources

et des moyens adéquats, cet envoyé spécial permettra de renforcer le suivi de la question au Secrétariat et les démarches auprès des autorités birmanes.

La France réitère son plein et entier soutien à la transition démocratique birmane et aux efforts du Gouvernement conduit par Mme Aung San Suu Kyi en vue de faire progresser l'état de droit en Birmanie. Face au drame majeur qui se joue dans l'Arakan sur le plan humanitaire et sur celui des droits de l'homme, la France continuera d'insister, en particulier au Conseil de sécurité, sur les trois urgences complémentaires qui s'imposent : mettre fin aux violences et aux discriminations contre les Rohingya; permettre un accès humanitaire complet, sûr et sans entrave aux populations qui en ont besoin; et faciliter le retour volontaire, quand les conditions seront réunies, des réfugiés, conformément aux normes internationales.

La France poursuivra également son dialogue avec les autorités birmanes à ce sujet, dans le suivi de la visite du Ministre français de l'Europe et des affaires étrangères en Birmanie.

M. Lambertini (Italie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Feltman et la Représentante spéciale Patten de leurs exposés.

L'Italie reste déterminée à aider le Myanmar à surmonter la crise dans l'État Rakhine et à mener à bien sa transition démocratique et son processus de paix. À cet égard, nous nous sommes efforcés de participer de façon constructive aux travaux du Conseil, en particulier via la déclaration présidentielle (S/PRST/2017/22) adoptée durant notre présidence du Conseil le mois dernier, ainsi qu'à ceux de la Troisième Commission et du Conseil des droits de l'homme. Nous avons agi promptement pour répondre à la crise humanitaire et annoncé une contribution de 7 millions d'euros à la récente conférence d'annonces de contributions à Genève. Je voudrais soulever trois points importants.

Premièrement, malgré une réduction apparente des tensions et malgré les efforts du Gouvernement du Myanmar, la situation dans l'État Rakhine est encore extrêmement préoccupante. La violence doit cesser et les droits fondamentaux et la sécurité de tous les civils, indépendamment de leur nationalité, de leur origine ethnique ou de leur religion, doivent être garantis et respectés. Tous ceux qui sont dans le besoin doivent recevoir une aide humanitaire sans discrimination. Nous demandons une fois encore aux autorités d'autoriser un accès plein et sans entraves aux acteurs humanitaires et des droits de l'homme et aux institutions spécialisées des Nations Unies. Dans le même temps, la situation humanitaire de ceux qui ont fui au Bangladesh est en train de se détériorer rapidement. Nous félicitons une fois encore le Bangladesh de sa solidarité avec les réfugiés et le remercions du fardeau qu'il supporte. La communauté internationale doit accélérer son aide avant que les conditions ne s'aggravent encore dans les camps, où un grand pourcentage de ceux qui s'y trouvent sont des enfants sans accès à la nourriture, à l'assainissement, aux soins de santé et autres services de base. En outre, et au-delà de la réponse immédiate à la crise, il serait essentiel de mettre en place une stratégie plus intégrée d'assistance aux réfugiés.

Deuxièmement, un rapatriement librement consenti, dans la sécurité et la dignité est essentiel pour la normalisation. Nous nous félicitons que le Myanmar et le Bangladesh aient conclu un accord sur le rapatriement et nous nous réjouissons à la perspective de sa mise en œuvre. Nous appelons les deux parties à continuer de coopérer entre elles et avec les Nations Unies, en particulier avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés, dont la capacité en la matière est sans égale. Le rapatriement doit être durable. Des conditions appropriées doivent être créées dans l'État Rakhine pour permettre aux réfugiés de retourner sur leurs lieux d'origine et de reconstruire leurs vies. La sécurité, la liberté de circulation, le respect des droits de l'homme et l'accès aux services et aux moyens d'existence sont essentiels à cette fin. Nous saluons les mesures que le Gouvernement a prises à cet égard, notamment la création du Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire et la mise sur pied d'un comité consultatif interministériel. Mais il reste encore beaucoup à faire dans les court, moyen et long termes. Les recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine, présidée par M. Kofi Annan, représentent une feuille de route qui doit être mise en œuvre grâce à un engagement de tous les instants des autorités. La communauté internationale est disposée à appuyer ce processus.

Troisièmement, pour ce qui est de la réconciliation, le dialogue intercommunautaire et interconfessionnel est essentiel à ce stade. Nous saluons les initiatives que le Gouvernement a prises jusque-là, et nous l'encourageons à intensifier les efforts en vue d'instaurer l'entente et la confiance mutuelle entre les différentes communautés. La visite effectuée par la pape François est un évènement historique. Nous approuvons pleinement son plaidoyer en faveur de la justice, des droits de l'homme et du respect de l'identité de tous les groupes

ethniques, et nous nous en faisons l'écho. À cet égard, il est fondamental d'établir les responsabilités. Nous continuons d'être vivement préoccupés par les informations faisant état de violations et d'atteintes graves aux droits de l'homme dans l'État Rakhine, notamment par les allégations de violence sexuelle et sexiste, en particulier contre la communauté rohingya.

Les responsables de ces actes doivent être identifiés et traduits en justice. Nous exhortons les autorités à prendre des engagements concrets à cet égard. Nous sommes d'avis que l'ONU peut jouer un rôle important s'agissant de les aider à faire une évaluation impartiale des évènements qui ont eu lieu, et nous leur demandons de nouveau de coopérer avec la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme. Nous nous félicitons de la visite que doit effectuer prochainement au Myanmar la Représentante spéciale, M[me] Patten. Nous félicitons les autorités de leur appui à son mandat et nous les encourageons à accélérer le dialogue avec elle, en particulier s'agissant de la réforme juridique et du renforcement des capacités, ainsi qu'avec M[me] Yanghee Lee, Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar.

Grâce à la détermination du Myanmar, des mesures prometteuses ont été prises ces dernières semaines, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour remédier à la situation dans l'État Rakhine d'une façon globale et efficace, comme le stipule la déclaration présidentielle, dont nous attendons avec intérêt la mise en œuvre. Nous encourageons le Myanmar à resserrer sa coopération avec le système des Nations Unies, seul moyen d'appuyer les actions des parties et des acteurs régionaux, et de rendre opérationnelle et de concrétiser la nomination d'un envoyé spécial comme prévu par la récente résolution de la Troisième Commission, que l'Assemblée générale examinera dans les prochains jours.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent continuer de rester axés sur cette question afin de garantir un appui unifié et continu à la paix et à la réconciliation au Myanmar. De la même manière que nous l'avons fait l'année dernière en tant que membre du Conseil, l'Italie continuera de faire sa part aux niveaux bilatéral et multilatéral.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en anglais*) : Nous tenons à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, M[me] Pramila Patten, de leurs exposés édifiants sur la situation dans l'État Rakhine, dans la République de l'Union du Myanmar.

La Bolivie réitère sa ferme condamnation de graves violences qui ont touché plusieurs communautés dans l'État Rakhine, notamment les Rohingya. Selon les données publiées le 1[er] décembre par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, depuis le début de la crise, en août, plus de 640 000 personnes ont quitté le pays pour chercher refuge au Bangladesh. Étant donné qu'il y avait déjà plus de 307 000 réfugiés rohingya avant cette crise, le nombre des déplacés en provenance de ce pays s'élève à plus d'un million de personnes. Malheureusement, cette situation grave est exacerbée par l'épidémie de diphtérie qui a éclaté dans les camps de réfugiés rohingya situé dans la ville de Cox's Bazar, au Bangladesh, où, selon l'Organisation mondiale de la Santé, jusqu'au 11 décembre, plus de 550 cas et 9 décès avaient été signalés.

Par ailleurs, nous sommes vivement préoccupés par les traitements humiliants et dégradants, la violence, les agressions sexuelles et les viols collectifs qui auraient été commis par les membres des forces armées du Myanmar contre des femmes et des filles rohingya. Dans ce contexte, nous prions instamment les autorités compétentes de mener les enquêtes nécessaires pour identifier les auteurs de ces actes répréhensibles, pour qu'ils soient traduits en justice et pour éviter que ces violations graves des droits de l'homme ne restent pas impunies.

La Bolivie réitère que le dialogue est la seule voie qui permettra de régler cette crise. À cette fin, les parties doivent s'engager à déployer des efforts pour mettre en œuvre des stratégies visant à renforcer la médiation, les consultations, les bons offices et les négociations et s'abstenir de tout discours belliqueux en toutes circonstances. À cet égard, nous voudrions rappeler l'accord bilatéral signé par le Myanmar et le Bangladesh le 23 novembre visant à élaborer des directives en vue du retour des déplacés rohingya dans leurs lieux d'origine. Nous tenons à rappeler aux parties que dans le cadre du processus de rapatriement des réfugiés, il faut respecter les principes du droit international et que ce rapatriement doit être librement consenti et se faire en toute sécurité et dignité.

Par ailleurs, nous voudrions souligner que le Gouvernement du Myanmar a élaboré des politiques publiques dans différents domaines afin d'améliorer la

situation des réfugiés rohingya et que les parties ont exprimé leur volonté d'aborder cette crise au moyen d'une démarche transversale. Nous attendons avec intérêt la formulation de ces politiques. En outre, nous demandons au Gouvernement de continuer à faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine, notamment en mettant en œuvre des stratégies en faveur du développement socio-économique, de la citoyenneté, de la liberté de mouvement, de la participation et de la représentation des communautés, de la cohésion intercommunautaire et de la sécurité de toutes les communautés. Dans ce contexte, nous prenons note de la formation d'un comité ministériel au Myanmar chargé de la mise en œuvre de ces recommandations ainsi que de l'organisation et de la répartition des tâches à accomplir. Nous estimons que ses travaux et sa coordination avec les différents organismes des Nations Unies contribueront considérablement à la mise en œuvre de la feuille de route définie dans ces recommandations.

Pour que les mesures qui ont été prises jusqu'à présent soient efficaces et durables, il faut continuer à œuvrer sans relâche pour alléger les souffrances des personnes touchées au sein de la communauté rohingya. Il est donc essentiel d'autoriser et de garantir un accès total et sans entrave de l'aide humanitaire à toutes les zones où se trouvent les personnes déplacées. En effet, la seule façon de s'attaquer efficacement à cette crise est d'aborder ce problème dans toutes ses dimensions. À cet égard, nous saluons la volonté du Gouvernement du Myanmar de travailler en coopération avec les différents organismes et nous les appelons à renforcer leur coordination.

Enfin, nous soulignons la volonté et la coopération dont ont fait montre le Gouvernement et le peuple bangladais pour faire face à cette crise, et nous appelons les organisations régionales et la communauté internationale dans son ensemble à continuer de coopérer avec eux.

M. Rosselli Frieri (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, de son exposé. J'avoue que je ne sais pas si je dois le remercier de son exposé, car il était difficile à entendre. Il nous a brossé un tableau d'une violence et d'une cruauté terribles. Parfois, l'ignorance est le meilleur allié pour éviter d'affronter une réalité comme celle qu'il nous a décrite cet après-midi avec autant de passion et de force. Je le remercie quand même de nous avoir rappelé à la réalité.

C'est avec beaucoup d'inquiétude que l'Uruguay a suivi l'évolution de la grave crise provoquée par les violences confessionnelles à l'encontre de la minorité rohingya. Comme nous l'avons déjà dit, compte tenu de la gravité de la situation dans laquelle se trouve cette minorité musulmane, qui fait l'objet de persécutions et de discrimination au Myanmar, la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, en sa qualité d'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, doivent se saisir immédiatement de cette question. Pour l'Uruguay, il est indéniable qu'il existe un lien étroit entre les violations successives des droits de l'homme et les conflits, et que ceux-ci peuvent se transformer en menaces pour la paix et la sécurité internationales. C'est pour cette raison que nous nous sommes associés à l'initiative du Human Rights Caucus, qui place les droits de l'homme au cœur des efforts de prévention des conflits. Je tiens à souligner qu'au-delà de l'appartenance religieuse des Rohingya, nous sommes en présence d'une question de protection des civils, et que ceux-ci doivent être protégés sans condition et sans distinction. Par conséquent, les normes applicables du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent être respectées.

La crise qui a éclaté le 25 août dernier dans l'État Rakhine, et dont les origines remontent à quelques décennies, a non seulement provoqué l'exode de milliers de personnes qui ont fui la violence dans des conditions difficiles sur le plan humanitaire et de la sécurité, mais a également donné lieu à une autre crise, à savoir la crise des réfugiés qui connaît l'expansion la plus rapide dans le monde. Comme cela a déjà été dit dans cette salle, en moins de quatre mois, plus d'un demi-million de Rohingya ont franchi la frontière vers le Bangladesh, à pied ou sur des radeaux de fortune, et ont tout perdu.

L'Uruguay est un pays attaché à la promotion, à la protection et au respect des droits de l'homme. Le respect des droits de l'homme est la pierre angulaire des libertés fondamentales et de la vie démocratique dans tous les pays. Nous voudrions réitérer ce que nous avons dit hier, dans cette même salle, en rapport avec une autre question examinée au Conseil (voir S/PV.8130) : l'Uruguay estime qu'il ne faut pas limiter l'examen de la question des droits de l'homme à certaines enceintes exclusivement et n'accepte pas l'excuse de la souveraineté ou de la juridiction nationale pour s'opposer à l'examen de la situation des droits de l'homme au sein des États Membres.

La crise qui a éclaté dans l'État Rakhine ne peut être réglée que grâce à une approche fondée sur les droits de l'homme. Il faut respecter les droits de l'homme de tout le monde sans condition, car c'est le seul moyen de parvenir à une véritable réconciliation nationale. Le Gouvernement du Myanmar doit s'attaquer une fois pour toutes aux causes profondes de la crise dans l'État Rakhine, mettre un terme à la répression et prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect du principe de responsabilité et veiller à ce que ceux qui ont dirigé et exécuté ces actes déplorables de violence rendent des comptes. Il ne faut pas oublier que la responsabilité de protéger la population civile du Myanmar incombe au premier chef aux autorités nationales.

Nous approuvons l'observation du Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Zeid Ra'ad Al Hussein, à savoir que la répression systématique et généralisée de la minorité rohingya au Myanmar a les caractéristiques d'un génocide. Il est donc nécessaire d'entreprendre une enquête pénale internationale sur les auteurs de la violence contre les Rohingya. Les responsables des odieuses atrocités commises au Myanmar doivent rendre des comptes pour les violations du droit international et les crimes graves commis en toute impunité. Toutes les plaintes doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies, transparentes et indépendantes.

Dans ce contexte, l'Uruguay appelle le Gouvernement du Myanmar à fournir toutes les garanties nécessaires pour que la mission d'établissement des faits créée par la résolution 34/22 du Conseil des droits de l'homme puisse s'acquitter efficacement de ses fonctions. Dans le même temps, nous l'exhortons à mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine, dirigée par l'ancien Secrétaire général, Kofi Annan.

Enfin, l'Uruguay salue le Bangladesh pour la générosité dont il a fait montre en fournissant sécurité, vivres et abris à des centaines de milliers de réfugiés, dont on estime que 60 % sont des enfants. Nous saluons également le travail qu'accomplissent divers acteurs humanitaires pour fournir une aide aux victimes qui ont tout quitté et n'ont rien d'autre que leur souffrance et leurs traumatismes, dans l'espoir qu'un jour elles pourront exercer leurs droits fondamentaux, qui leur sont inhérents en tant qu'êtres humains.

M. Ciss (Sénégal) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de remercier sincèrement le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Pramila Patten, pour la clarté de leurs exposés. Ma délégation voudrait également, par la même occasion, rendre hommage à l'ensemble des équipes humanitaires, que ce soit de l'ONU ou de ses partenaires, pour les actions engagées pour venir en aide aux populations déjà éprouvées dans l'État Rakhine.

La situation qui prévaut dans l'État Rakhine, au Myanmar, depuis l'été dernier est assurément l'une des pires crises de déplacements que le monde ait connues durant ces dernières décennies. Comme vient de le dire le Secrétaire général adjoint Feltman, 626 000 personnes ont traversé la frontière avec le Bangladesh pour y trouver refuge. Ainsi, le défi humanitaire posé reste énorme, tant au Myanmar, où les Rohingya de l'État Rakhine ont besoin d'une aide d'urgence, qu'au Bangladesh, où les conditions d'existence, notamment dans les camps de réfugiés, sont particulièrement préoccupantes, car ils sont exposés à la fois à l'insalubrité et aux maladies telles que le choléra.

C'est dire que malgré les efforts qui ont été faits, le chemin reste encore long, sachant que sur toutes ces personnes déplacées, seules quelque 120 000 ont pu bénéficier d'une aide alimentaire. De plus, nous notons que ni le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ni la mission d'établissement des faits n'ont pu accéder à l'État Rakhine, ce qui rend donc impossible l'évaluation de la situation et des besoins sur le terrain. C'est pourquoi ma délégation souhaite rappeler, en vertu du droit international humanitaire et du droit des droits de l'homme, l'obligation pour les parties d'assurer un accès immédiat aux populations, en toute sécurité et sans restrictions ni conditions, afin que l'aide humanitaire, y compris les soins médicaux, puisse leur parvenir rapidement. Nous souhaitons également insister sur la nécessité de garantir l'accès des équipes d'enquête pour leur permettre d'enquêter sur les allégations de violations et de situer les responsabilités afin que justice soit rendue.

Évidemment, nous nous félicitons du dialogue entre les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh, qui a abouti à la signature de l'accord du 23 novembre sur le retour des réfugiés. Cependant, après avoir écouté avec beaucoup d'attention le témoignage poignant de Mme Patten, nous réaffirmons l'impératif de la protection des civils, en particulier les femmes et les enfants, contre la violence physique, et ce en vertu des résolutions pertinentes du Conseil.

De plus, tout en saluant la décision du Gouvernement du Myanmar de mettre en œuvre les recommandations contenues dans le rapport de la Commission consultative sur l'État Rakhine, dirigée par Kofi Annan, nous souhaitons l'inviter à assurer au plus vite, en étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, un retour sûr et sur le long terme des réfugiés. Nous exhortons également le Gouvernement birman à œuvrer résolument au traitement des causes profondes de la crise, ce qui, à notre sens, revient à lutter contre l'incitation à la haine et à la violence contre les Rohingya, à régler la lancinante questions de leur nationalité, mais aussi à promouvoir le développement et l'ouverture économique et sociale dans l'État Rakhine.

Pour résumer et en guise de conclusion, ma délégation souhaiterait une fois de plus mettre l'accent sur les points suivants : la cessation immédiate de la violence et de la discrimination à l'égard des Rohingya; l'importante de la reddition de comptes afin d'assurer aux réfugiés qu'à leur retour, ils ne seront plus sujets à des discriminations et à des persécutions; la nécessité d'ouvrir dans les plus brefs délais un accès humanitaire dans l'État Rakhine et au Bangladesh; et, enfin, l'importance d'un engagement soutenu de l'ONU, en particulier du Conseil, afin de trouver une solution rapide et viable, un engagement qui viendrait en appui aux efforts louables des organisations concernées et des pays de la région, parmi lesquels le Bangladesh pour son hospitalité et la Chine pour ses efforts diplomatiques.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Nous sommes reconnaissants aux intervenants de leurs exposés détaillés et très sérieux. Nous demeurons profondément préoccupés par la violence dans l'État Rakhine et les allégations de violations graves des droits de l'homme, notamment à caractère sexiste.

Il est de notoriété publique que les événements récents et profondément perturbants ont été déclenchés par les attaques meurtrières commises par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan contre les forces de sécurité en août, mais l'Ukraine réitère qu'il est totalement inacceptable de prendre pour cible des populations civiles. Nous exhortons l'armée du Myanmar à faire preuve de retenue et à garantir la protection immédiate de tous les civils dans l'État Rakhine. Nous appelons également les autorités du Myanmar à garantir l'instauration rapide de l'état de droit et à traduire en justice les auteurs d'atrocités.

Compte tenu du fait que 626 000 réfugiés ont fui vers le Bangladesh pour échapper à la violence, nous nous félicitons de la signature le 23 novembre par les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh d'un accord pour le retour des personnes déplacées de l'État Rakhine. Ce document doit contribuer à la création de conditions propices à un retour volontaire, sûr et dans la dignité des réfugiés vers leurs régions d'origine et à ouvrir un accès non discriminatoire aux services de base et à la justice dans l'État Rakhine. Nous exprimons une fois de plus notre appui au Gouvernement bangladais dans ses efforts tendant à fournir un abri et une aide à toutes les personnes dans le besoin. Par ailleurs, nous encourageons fortement un partenariat renforcé et une coopération accrue entre les deux pays pour relever leurs défis communs.

L'Ukraine est gravement préoccupée par la dégradation continue de la situation humanitaire des réfugiés et déplacés, et insiste sur la nécessité d'un accès humanitaire complet et sans entrave pour l'ONU et les organisations humanitaires internationales et non gouvernementales dans tout l'État Rakhine. Nous reconnaissons que les conditions qui règnent sur place constituent un problème extrêmement compliqué, délicat et ardu qui ne peut pas être réglé à court terme, mais nous avons bon espoir que la mise en œuvre des recommandations du rapport de la Commission consultative sur l'État Rakhine aideront à traiter les difficultés complexes qui se posent et à obtenir la paix, la stabilité et le développement dans la région. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement du Myanmar à cet égard, notamment la création du comité ministériel d'application des recommandations concernant l'État Rakhine. L'Ukraine demande aux autorités de donner suite à ces recommandations dans la mesure du possible et dans des délais raisonnables.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité nationale.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Feltman, et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Patten, pour leurs exposés complets.

Le Japon est profondément préoccupé par les conditions qui règnent sur le terrain en matière humanitaire et du point de vue des droits de l'homme, ainsi que par les meurtres présumés de civils et le déplacement de plus de 620 000 personnes au Bangladesh. Le 14 novembre, le Premier Ministre japonais Abe a

rencontré la Conseillère d'État du Myanmar, Aung San Suu Kyi, et lui a fait part de sa vive inquiétude au sujet de la situation qui a cours dans l'État Rakhine, ainsi que de son espoir que la sécurité, l'ordre et l'accès humanitaire y seront rétablis, et que les déplacés pourront regagner leur foyer volontairement et en toute sécurité.

S'agissant des allégations de violations graves des droits fondamentaux, il est nécessaire d'agir contre tous les auteurs, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur position sur l'échiquier politique, le cas échéant. Le 20 novembre, le Ministre d'État des affaires étrangères du Japon, M. Nakane, s'est entretenu avec le généralissime Min Aung Hlaing, Commandant en chef des services de défense du Myanmar, à la suite de l'enquête menée par les forces armées. Le Ministre d'État Nakane a exhorté le généralissime Min Aung Hlaing à prendre des mesures punitives contre les auteurs d'atteintes présumées aux droits de l'homme, sur la base d'enquêtes crédibles.

Le Gouvernement japonais apprécie vivement le travail que le Bangladesh accomplit sans relâche pour continuer de faire face aux défis humanitaires actuels. Le Ministre des affaires étrangères japonais Kōno s'est rendu dans un camp de déplacés à Cox's Bazar le 19 novembre. Le Japon a décidé d'octroyer une aide de 18,6 millions de dollars par l'intermédiaire d'organisations internationales afin de pourvoir à des besoins aussi essentiels que la nourriture, pour les déplacés. Nous nous réjouissons des récents efforts déployés par le Gouvernement du Myanmar pour améliorer l'accès humanitaire, notamment au profit du Programme alimentaire mondial. Nous l'encourageons à élargir encore cet accès.

Nous accueillons avec satisfaction l'accord signé le 23 novembre entre le Myanmar et le Bangladesh pour le retour des personnes qui avaient fui l'État Rakhine vers le Bangladesh. Nous espérons que le processus se déroulera sans heurt, conformément à l'accord, permettant un retour volontaire, dans la sécurité et la dignité. Nous nous félicitons également que le Gouvernement du Myanmar ait créé le Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État Rakhine, et qu'il s'emploie à faciliter l'acheminement des secours humanitaires, le retour des déplacés et le rétablissement de la paix dans les collectivités touchées. Le Japon est prêt à aider plus avant le Bangladesh et le Myanmar à progresser encore pour améliorer la situation sur le terrain.

La communauté internationale devrait continuer de suivre de près la situation dans l'État Rakhine et prêter son concours au Gouvernement du Myanmar pour trouver des solutions à long terme, notamment par la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine, présidée par Kofi Annan, afin de traiter les causes profondes du problème.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne à présent la parole au représentant du Myanmar.

M. Suan (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général adjoint Jeffrey Feltman pour son exposé de cet après-midi sur les faits nouveaux intervenus dans l'État Rakhine depuis l'adoption, le 6 novembre, de la déclaration présidentielle parue sous la cote S/PRST/2017/22. Il a rendu compte des efforts déployés par le Gouvernement du Myanmar pour relever les défis auxquels le pays fait face au sujet de l'État en question. Nous apprécions l'esprit constructif dans lequel le Secrétaire général aborde notre engagement. Nous continuerons de coopérer avec l'ONU pour atténuer les problèmes humanitaires actuels et atteindre notre objectif qui consiste à trouver une solution durable à la situation qui a cours depuis trop longtemps dans l'État Rakhine.

Ma délégation se réjouit également de la présence au Conseil aujourd'hui de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Mme Pramila Patten. Le Gouvernement du Myanmar a donné suite à la proposition tendant à ce que Mme Patten effectue une visite dans mon pays, du 14 au 17 décembre, ce qui témoigne de notre volonté sincère de travailler avec l'ONU et de notre foi dans le système des Nations Unies. Je suis convaincu que la première visite officielle de la Représentante spéciale au Myanmar produira des résultats positifs qui ouvriront la voie à une coopération renforcée entre le Myanmar et les Nations Unies, et en particulier avec le Bureau qu'elle dirige.

S'agissant des violences sexuelles présumées, le Gouvernement du Myanmar a clairement indiqué qu'il ne tolèrerait aucune violation des droits fondamentaux. S'il existe des preuves concrètes, nous sommes prêts à prendre des mesures contre leur auteur, quel qu'il soit, en application de la loi.

Le Gouvernement du Myanmar n'épargne aucun effort pour remédier aux problèmes humanitaires,

socioéconomiques et de sécurité qui sont apparus comme suite aux attaques terroristes perpétrées le 25 août par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan contre des postes de sécurité dans le district de Maungdaw. En même temps, il met tout en œuvre pour assurer paix durable, harmonie et développement socioéconomique à toutes les communautés de l'État. Qu'il me soit permis de mettre brièvement l'accent sur quelques faits saillants quant à l'état d'avancement des initiatives engagées jusqu'à présent par le Gouvernement du Myanmar.

Pour ce qui concerne la cessation des violences, il n'a pas été signalé d'accrochage majeur avec les terroristes depuis le 5 septembre. En outre, la plupart des contingents se sont retirés de la région de Buthidaung-Maungdaw. La police du Myanmar a repris en main la sécurité publique et le maintien de l'ordre. Afin d'instaurer l'état de droit et de pérenniser la paix et la sécurité, les effectifs de police seront renforcés dans l'État Rakhine. Le Gouvernement japonais a fait suite à la demande du Myanmar qui sollicitait son aide pour y former des agents à la police de proximité.

Sur la question de l'assistance humanitaire, la Croix-Rouge opère dans l'État Rakhine pour répondre au besoin urgent de secours dans les zones touchées, après les violences déclenchées le 25 août. Au 26 novembre, elle avait pris en charge 29 000 foyers dans tout l'État. Outre l'aide d'urgence, la Croix-Rouge dispense des services de santé aux populations en difficulté. Des cliniques et installations médicales mobiles ont été déployées. Des milliers de personnes ont également reçu une aide financière en liquide. Le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est pour la gestion des catastrophes coopère également avec le Gouvernement du Myanmar et la Croix-Rouge pour apporter les secours nécessaires. La Croix-Rouge de Thaïlande et des Philippines s'associera bientôt à ces efforts.

En collaboration avec les autorités de l'État Rakhine, le Gouvernement d'union cherche comment faire pour que les organismes des Nations Unies et les organisations internationales reprennent leurs activités dans la région. Dans l'intervalle, le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit des vivres dans la commune de Rathedaung, y compris les cinq villages musulmans restants. Fin octobre, le PAM a obtenu l'autorisation de relancer ses distributions de nourriture dans les communes de Maungdaw et Buthidaung. En outre, l'Organisation mondiale de la Santé fournit également une aide médicale qui est acheminée par l'intermédiaire du Ministère de la santé et des sports. Un groupe de coordination humanitaire de la jeunesse a été formé avec des jeunes volontaires de tout le pays afin de distribuer avec efficacité l'aide humanitaire à toutes les communautés touchées.

En ce qui concerne le rapatriement, le Myanmar et le Bangladesh ont signé, le 23 novembre, un mémorandum d'accord pour permettre le retour librement consenti, en toute sécurité et dignité, des personnes ayant quitté l'État Rakhine. Aux termes de cet accord, un groupe de travail conjoint doit être formé dans les trois semaines suivant la signature. Nous nous sommes à présent mis d'accord pour nous retrouver à Dacca le 19 décembre afin de nous entendre définitivement sur le mandat du groupe de travail conjoint et de le mettre en place. Une fois le groupe de travail conjoint formé, le processus de rapatriement doit débuter dans un délai de deux mois à compter de la date de signature de l'accord sur le rapatriement.

Deux centres de réception, à Taung Pyo Lat Wel et Nga Khu Ya, près de la frontière, et un centre d'accueil ont déjà été mis en place. Les centres de réception fourniront des services de base, en matière de santé, d'eau et d'assainissement, de sécurité et de sûreté, notamment pour les femmes, et d'éducation, et pour le transport des personnes vers leurs lieux d'origine respectifs. Les formulaires de demande de rapatriement ont été envoyés au Bangladesh. Les rapatriés seront temporairement hébergés dans ces centres de réception, mais ils seront ensuite réinstallés dans leurs lieux d'origine ou à proximité. À la demande de la communauté hindoue du Myanmar, le Gouvernement a demandé au Gouvernement bangladais de veiller au rapatriement rapide d'environ 500 réfugiés hindous. Mais, le Bangladesh a indiqué qu'il avait l'intention de les inclure dans le premier groupe de rapatriés, avec des musulmans.

Concernant la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine, le Gouvernement du Myanmar a fait de ces recommandations sa feuille de route pour s'attaquer aux causes profondes des problèmes dans l'État Rakhine. Le Gouvernement s'est engagé à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission consultative, ainsi que celles de la Commission d'enquête pour Maungdaw. À cette fin, le comité ministériel chargé de la mise en œuvre des recommandations sur l'État Rakhine a été créé le 12 septembre. Les ministères concernés ont déjà entamé le processus de mise en œuvre dans divers

domaines. L'état d'avancement du processus de mise en œuvre doit être rendu public tous les quatre mois.

Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'informer les membres du Conseil qu'un conseil consultatif pour la mise en œuvre des recommandations sur l'État Rakhine a été formé le 8 décembre. Le conseil consultatif comprend cinq personnalités internationales hautement respectées et cinq membres du Myanmar. Il donnera des avis consultatifs et indépendants, selon que de besoin, afin de permettre au comité ministériel de mettre en œuvre les recommandations de manière efficace, en fonction de la situation sur le terrain.

Le Mécanisme-cadre intitulé l'« Union d'entreprise pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État Rakhine » a été lancé en octobre en tant qu'initiative nationale pour régler la question de l'État Rakhine après les attaques terroristes d'août dernier. Les trois tâches principales de l'Union d'entreprise, à court et long terme, sont le rapatriement et la fourniture efficace de l'aide humanitaire, la coordination des efforts de réinstallation et de réinsertion, le développement socioéconomique et la paix durable. Le travail de l'Union d'entreprise vient compléter l'action du comité pour la mise en œuvre des recommandations sur l'État Rakhine. Le Mécanisme-cadre œuvre en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile et travaille également avec des organisations gouvernementales au niveau régional et national. Il mène des projets de développement de l'infrastructure et de construction en préparation du processus de rapatriement. Il aide également à la distribution de l'aide humanitaire.

Dans l'optique du développement à long terme de la région, l'Union d'entreprise encourage et invite les investissements afin de créer des emplois et de générer des revenus, améliorant ainsi les moyens de subsistance de la population. En conséquence, la zone économique spéciale de Maungdaw a été récemment créée afin de stimuler les échanges transfrontaliers avec le Bangladesh. Nous invitons les partenaires internationaux, les organismes donateurs et les entités des Nations Unies à participer à ce processus.

Le Conseil de sécurité a adopté la déclaration présidentielle S/PRST/2017/22 sur le Myanmar le 6 novembre. Juste une semaine après, la Troisième Commission adoptait un projet de résolution pratiquement identique, intitulé « Situation des droits de l'homme au Myanmar » (A/C.3/72/L.48). Le 5 décembre, presque exactement un mois après l'adoption de la déclaration du Président du Conseil de sécurité, la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme à Genève a adopté la résolution S-27/1 intitulée « Situation des droits de l'homme des personnes appartenant à la minorité musulmane des Rohingya et autres minorités dans l'État Rakhine au Myanmar ».

Nous avons exprimé en termes très clairs notre objection au fait de prendre dans diverses instances des Nations Unies des mesures discriminatoires et sélectives contre mon pays au nom des droits de l'homme. La tendance à exercer une pression politique indue et les mesures de coercition ne donneront aucun résultat positif. De plus, les expressions « nettoyage ethnique » et « crimes contre l'humanité » ne devraient pas être utilisées à la légère sans preuves concrètes ni décision juridique définitive. Nous avons de sérieux doutes sur l'attitude de certains membres du Conseil, qui se refusent obstinément à même appeler mon pays par son nom officiel. Un tel comportement arrogant, doublé d'une mentalité hostile, ne contribuera pas à une coopération constructive.

En dépit de tout cela, le Myanmar, parce qu'il est un Membre responsable de l'Organisation des Nations Unies, a toujours veillé à préserver sa relation avec l'ONU. Nous choisissons toujours la voie du dialogue et de la coopération, fondés sur la compréhension et le respect mutuels. Ma délégation travaille étroitement et de bonne foi avec les membres du Conseil et le Secrétariat pour mettre en place un partenariat constructif dans notre quête commune de paix, de réconciliation et de développement durable dans l'État Rakhine. Et nous continuerons à le faire dans un esprit de coopération.

Au nom du Gouvernement du Myanmar, je voudrais exprimer nos sincères remerciements aux membres du Conseil qui ont démontré qu'ils comprenaient les défis complexes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Nous sommes convaincus que la compréhension mutuelle et une coopération constructive ne peuvent que produire des résultats positifs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Conseil de donner au Bangladesh la possibilité de faire une déclaration. Nous remercions le Secrétaire général adjoint et la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit de leurs exposés et recommandations respectifs.

La déclaration du Président du Conseil de sécurité S/PRST/2017/22 du 6 novembre encourageait le Bangladesh à continuer de fournir abri et assistance humanitaire à ceux qui continuent de fuir la violence dans l'État Rakhine au Myanmar jusqu'à ce qu'ils puissent réintégrer de plein gré, en toute sécurité et dignité, leurs foyers au Myanmar, compte dûment tenu du principe de non-refoulement. Nous avons promis au Conseil que nous continuerions d'honorer notre engagement à cet égard.

À ce jour, le Bangladesh continue de voir d'autres Rohingya arriver sur son territoire, à un rythme moyen de 100 à 400 personnes par jour. Selon les derniers chiffres du Groupe de coordination interinstitutions présent sur le terrain, le nombre total d'arrivées au Bangladesh est de 646 000 depuis le 25 août. Et ce nombre continue d'augmenter. La semaine dernière, l'Assemblée générale a débattu de la situation humanitaire (voir A/72/PV.69). La meilleure illustration de la situation désastreuse dans laquelle se trouvent les déplacés est sans doute ces centaines de milliers d'enfants qui ont dû être vaccinés contre la rougeole et la rubéole et ont reçu des compléments nutritionnels qui leur ont sauvé la vie. Nos autorités livrent une course contre la montre pour prévenir une épidémie de choléra et la propagation de la diphtérie, qui avaient été éliminés depuis longtemps au Bangladesh.

Bon nombre des nouveaux arrivants disent avoir été contraints d'accepter des documents d'identité nationale qualifiant les Rohingya de Bengalis. Nous demeurons préoccupés par les rapports périodiques faisant état d'incendies criminels dans les localités Rohingya du nord et du centre de l'État Rakhine, ce qui dément les affirmations selon lesquelles la normalité et la stabilité règnent dans la région. Nous exhortons l'ONU et ses partenaires à suivre de près la situation instable dans le centre de l'État Rakhine afin d'éviter de possibles explosions de violence contre les Rohingya, dont la plupart sont confinés dans les camps de personnes déplacées de cette zone.

Comme cela a été dit, en vertu de notre arrangement bilatéral du 23 novembre, le Bangladesh et le Myanmar ont signé un accord concernant le retour des personnes déplacées de l'État Rakhine. Nous estimons que ce document sera une première étape critique vers la possibilité d'assurer le rapatriement volontaire de toutes les personnes déplacées de force et qui sont entrées au Bangladesh au lendemain de la violence généralisée dans l'État Rakhine en octobre 2016 et en août de cette année. Selon cet arrangement, nous travaillons actuellement avec le Myanmar à la mise en place d'un groupe de travail conjoint doté d'un mandat clair et précis, à savoir le lancement du processus de rapatriement à partir de la troisième semaine de janvier 2018. Les autorités du Myanmar sont convenues de conclure le processus de rapatriement dans un délai raisonnable, et ont assuré que les rapatriés seront installés dans des centres d'hébergement temporaire pour une courte période de temps.

Cet arrangement stipule également que les rapatriés doivent être réinstallés dans leur lieu de résidence d'origine ou à proximité. Il stipule en outre que le Myanmar fournira des documents d'identité nationale aux personnes rapatriées dès leur retour. Cela devrait toutefois être traité séparément de la question des contrôles d'identité à effectuer en vue de faciliter les retours. Nous pensons que les autorités du Myanmar ont pris bonne note des préoccupations exprimées par diverses parties à l'égard de toutes ces dispositions. Nous saisissons cette occasion pour réitérer certaines de ces préoccupations de notre point de vue, en tant que partie à l'arrangement bilatéral.

Premièrement, la disposition prévoyant que les rapatriements doivent se faire dans un délai raisonnable ne doit pas être considérée comme une autorisation de prolonger le processus pendant une période indéfinie. Nos préoccupations à cet égard sont encore renforcées par les plans initiaux pour le retour et la réadaptation qui ont été dévoilés la semaine dernière par le Mécanisme-cadre pour l'aide humanitaire, la réinstallation et le développement dans l'État Rakhine et sont également partagées par les médias d'État du Myanmar. Compte tenu du nombre d'installations mises en place pour l'accueil des rapatriés et leur capacité à gérer le nombre de cas par semaine, il faudra des décennies pour achever le rapatriement de près de 650 000 personnes. Ce serait là une situation intenable, pour dire le moins.

Deuxièmement, non seulement le nombre de maisons qui auraient été construites ou reconstruites par le Mécanisme-cadre dans certaines communes est insignifiant par rapport aux besoins réels, mais le Mécanisme-cadre n'en prévoit qu'un très petit nombre pour la population majoritairement musulmane de ces régions. La faiblesse des chiffres relatifs aux possibilités effectives de rapatriement de ces populations déplacées de force pourrait mener à certaines conclusions. Mais, souhaitant faire preuve d'un engagement de bonne foi, nous tenons nous abstenir de tirer de telles conclusions à ce stade.

Il y a également eu des préoccupations généralisées face à la possibilité de maintenir le statu avec des abris temporaires, comme on l'a vu dans le centre de l'État Rakhine. Le Mécanisme-cadre ne semble pas avoir de plans d'urgence clairs pour répondre à ces préoccupations, notamment concernant le fait d'associer les organismes compétents des Nations Unies et d'autres partenaires au processus de réadaptation et de réinsertion.

Troisièmement, l'imposition d'une identité nationale qui nie aux Rohingya leur identité historique a été l'une des principales raisons des récents actes de violence et autres atrocités commis dans l'État Rakhine. Selon certaines informations, les autorités du Myanmar poursuivent une politique de division en vue de convaincre certaines parties de la population musulmane d'accepter les documents d'identité nationale qui les désignent comme étant des Bengalis. Ces politiques vont à l'encontre de la recommandation de la Commission consultative sur l'État Rakhine, présidée par M. Kofi Annan, et doivent être examinées concrètement par les autorités du Myanmar afin de mettre un terme à la politique de l'État qui traite les Rohingya comme des immigrants illégaux et, de ce fait, comme des non-ressortissants.

Quatrièmement, les contrôles à effectuer avant les retours doivent prendre en compte la déshumanisation totale, la dépossession et la privation du droit de vote des Rohingya, et ce d'autant plus qu'ils ont fui leurs foyers sans aucun document ou élément de preuve établissant qu'ils résidaient dans l'État Rakhine. Il serait attendu des autorités Myanmar qu'elles appliquent des critères et des modalités clairs de contrôle d'identité des Rohingya et d'autres communautés, sans discrimination. Nous restons également préoccupés par l'absence d'efforts visant à lutter contre les discours de haine qui continuent d'être propagés par certains segments de la population locale dans l'État Rakhine et ailleurs.

Ces préoccupations montrent clairement que la signature d'un accord bilatéral de rapatriement ne garantit pas que les personnes déplacées pourront rentrer durablement dans un délai raisonnable et dans des conditions de sûreté et de sécurité. En fait, l'arrangement de rapatriement bilatéral a une portée plutôt limitée et n'est peut-être pas appelé à remédier aux causes profondes de la crise prolongée qui a conduit à ce qui a été qualifié d'« exemple typique de nettoyage ethnique». Même si cet arrangement était respecté de bonne foi, il ne garantirait pas nécessairement que les rapatriés jugeraient la situation propice à un retour de moyen à long terme. Le Bangladesh poursuit ses efforts visant à assurer la participation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) au processus de rapatriement, de réadaptation et de réinsertion.

En réponse à l'engagement pris par le Myanmar de mettre en oeuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État Rakhine, présidée par Kofi Annan, nous continuons d'assister à la création de plusieurs commissions, comités et sous-comités ayant diverses responsabilités. Il reste à voir comment les autorités du Myanmar parviendront à naviguer le labyrinthe de ces commissions et de ces comités, et leurs recommandations tendant à l'obtention de résultats concrets et significatifs afin de faire une différence réelle sur le terrain dans l'État Rakhine. Les organismes humanitaires n'ont toujours pas un accès continu et sans entrave à toutes les populations touchées afin d'évaluer leurs besoins en toute indépendance et de leur fournir une assistance et une protection complètes. En dépit de l'accès limité accordé au personnel non recruté sur le plan international du Programme alimentaire mondial, d'autres acteurs humanitaires internationaux, notamment le HCR, qui a du personnel en poste à Maungdaw et Sittwe, se heurtent à des restrictions dans leurs déplacements. Une fois de plus, de telles restrictions ne signalent pas une évolution positive de la situation sur le terrain et ne peuvent être réglées par des efforts bilatéraux.

La Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit a fait observer dans son exposé que toutes les femmes et les filles qu'elle avait rencontrées au Bangladesh exigeaient que justice leur soit rendue pour les tortures et les brutalités qui leur avaient été infligées. La mission d'établissement des faits des Nations Unies continue de se voir refuser l'accès par le Myanmar, même après qu'elle a présenté une proposition constructive pour réunir un groupe d'interlocuteurs des entités concernées du Gouvernement afin de travailler avec eux de manière transparente. Dans ce contexte, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, dans sa déclaration au Conseil des droits de l'homme le 5 décembre, a suggéré la possibilité que l'Assemblée générale mette en place un mécanisme d'enquête indépendant et impartial qui compléterait le travail de la mission d'établissement des faits.

Parallèlement à la déclaration présidentielle S/PRST/2017/22, à sa présente session, la Troisième Commission a adopté le projet de résolution A/C.3/72/L48, demandant au Secrétaire général de nommer un envoyé

spécial sur la situation générale au Myanmar. Compte tenu de l'élargissement du mandat de l'envoyé spécial, nous pensons que le Conseil serait en mesure, grâce à une telle mission politique, d'avoir une impression de première main et une perspective analytique concernant les réalités sur le terrain au Myanmar, en particulier dans l'État Rakhine. Il faudra veiller à ce que les autorités du Myanmar coopèrent de bonne foi avec l'envoyé spécial.

Comme nous l'avons déjà dit au Conseil, la dynamique que nous constatons dans notre engagement bilatéral avec le Myanmar, quelle qu'elle soit, a été le résultat d'un tollé et d'un engagement internationaux généralisés face aux violences et aux atrocités commises récemment dans l'État Rakhine. Nous exhortons le Conseil à se faire le garant du processus bilatéral et, nous voudrions ajouter, des droits et de la protection des Rohingya, qui est le peuple le plus persécuté au monde.

Le dernier accord signé entre le Bangladesh et le Myanmar a montré clairement que ce que nous pouvons faire pour les Rohingya est limité, pour ce peuple dont la voix et les préoccupations ne doivent pas être perdues dans le processus bilatéral. Il est essentiel que le Conseil reste périodiquement saisi de la question des Rohingya dans les mois à venir. Nous nous associons à la Représentante spéciale en demandant d'envisager l'adoption d'une résolution du Conseil de sécurité. Par ailleurs, nous invitons une fois encore le Conseil à se rendre au Bangladesh et, si possible, au Myanmar, pour constater par lui-même la grave situation.

Je tiens à conclure en reprenant les mots percutants du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme :

> « Le refus des acteurs internationaux et locaux ne serait-ce que de nommer les Rohingya par leur nom – de les reconnaître en tant que communauté et de respecter leur droit à l'auto-identification – est une humiliation supplémentaire, qui crée un paradoxe honteux : on leur dénie le droit d'avoir un nom alors qu'ils sont pris pour cible en raison de leur identité. Les Rohingya sont attaqués physiquement, opprimés, privés de leur nationalité et de leurs droits. Que doivent-ils encore endurer avant que leur souffrance, leur identité et leurs droits soient reconnus par leur gouvernement et par le monde? »

Le Président (*parle en anglais*) **:** J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 17 h 20.